

## Introduction I

Le village de l'Abbaye, au cours de sa longue histoire, connu, à l'instar de tous les autres hameaux de la région, bien des incendies, d'importance ou, par miracle, extrêmement circonscrits. Il y a les incendies connus, révélés par les archives, tant de la commune que du hameau, il y a les incendies, très anciens en général, dont nos vieux papiers ne portent pas trace, que les vieilles pierres même ne révèlent pas. Ceux-ci seront oubliés à jamais.

Parmi les incendies connus, deux ont laissé une trace durable dans la mémoire populaire et dont les péripéties se contèrent longtemps le soir à la veillée. Il y eut le sinistre de la nuit du 15 au 16 décembre 1833, il y eut celui du 25 février 1966.

Ces deux sinistres, le premier touchant le haut du village de l'Abbaye, le second détruisant la partie essentielle du vieux village, celle qui s'était construite sur les éléments architecturaux mêmes de l'ancien couvent, laissent des traces nombreuses dans les papiers, tant du village que de la commune. Du village disons pas tellement, puisque l'incendie de 1833 est à peine révélé par les procès-verbaux, si même il l'est. Par contre, des listages, des comptes, une distribution de bois de construction, des plans, permettent de se rendre de façon relativement exacte qui fut touché et où.

Le haut du village de l'Abbaye, tel que sur la photo ci-dessous, porte les traces du sinistre de 1833, en ce sens que l'entier du quartier fut reconstruit, de jolie manière à voir les voûtes des portes d'entrée, tant des granges que des écuries, et que la date de cette reconstruction figure sur quelques maisons. Celles-ci récemment restaurées, avec beaucoup de goût pour les façades et les parties habitables, moins pour les portes de granges qui ont été transformées en assez peu adaptées portes de garage. L'ensemble cependant se regarde, malgré quelques regrets, avec plaisir.

Le bas du village ne fut quant à lui pas reconstruit et laisse une place joliment nue. Il faut comprendre qu'en 1966, deux ans après l'expo de 64, on en était encore au tout pour la voiture, et qu'aucune surface consacrée à celle-ci, si grande fut-elle, n'était de trop. On prévoyait l'avenir, on s'encanaillait en des certitudes de progrès où l'on tendrait à l'infini...

Ces deux incendies s'expliquent aisément par les documents que nous vous proposons plus bas. Il n'y aura pas nécessité d'intervenir trop fréquemment. Bonnes découvertes.

*RR*

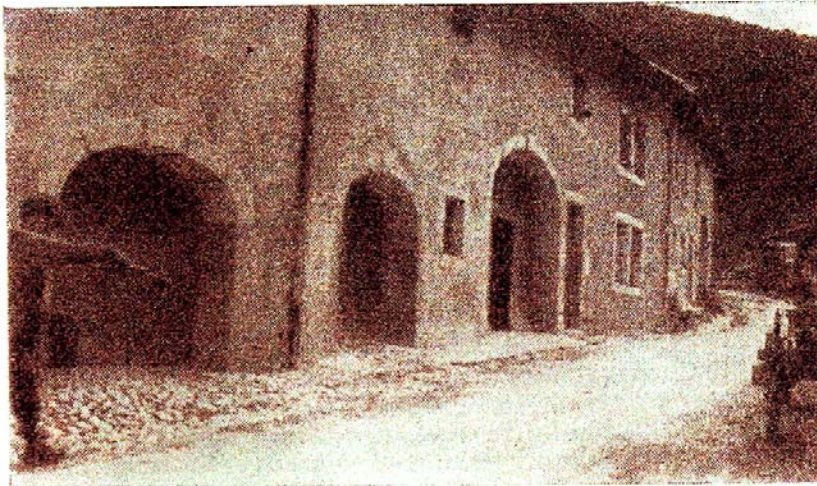


FIG. 21. — UNE RUE A L'ABBAYE.  
Granges et écuries aux portes cintrées.

*René Neylan, 1929.*



## Introduction II \*

Le village de l'Abbaye, comme tous les hameaux de la Vallée par ailleurs, a connu plusieurs incendies, dont deux au moins très importants qui auront contribué, par les reconstructions ou démolitions qui ont eu lieu à la suite, à modifier considérablement l'aspect du village.

Le premier, de 1833, a ravagé le haut de l'Abbaye. Les maisons que l'on reconstruisit alors demeurent aujourd'hui, fort visibles par une particularité de bon aloi, l'utilisation de pierres de taille pour portes de granges et d'écuries voûtées ou cintrées. Tandis qu'autrefois ces maisons devaient assurément garder le vieux niveau sur le devant, c'est-à-dire façade rue.

Le second, de 1966, a ravagé le bas du village, là où étaient précisément, encastrés dans les maisons que l'on avait maintes et maintes fois restructurées, les derniers témoins architecturaux de l'ancien monastère, en particulier les arcades de ce qui avait été le cloître. Les bâtiments sinistrés ne furent pas reconstruits. L'espace qu'ils occupaient - on l'estimait insuffisant pour remettre en place de nouvelles bâtisses - laissé à nu pour en faire, témoin de l'époque, des places de parc. C'est un incendie dont beaucoup se souviennent encore et dont les péripéties se racontent encore le soir à la veillée.

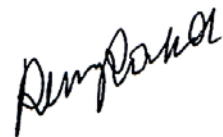
Il est étonnant que l'on ne retrouve guère de photos de qualité des rues de cet ancien village. C'est que les photographes, pour la production de cartes postales, se plaçaient en des lieux d'où ils ne l'apercevaient guère, c'est que les clichés qu'il put quand même y avoir, fait de privés, soit demeurent cachés dans les collections locales, soit ont été emportés par les nombreux habitants qui depuis longtemps désertent leur village. Gagne-pain différent ou plus rémunérateur, désir d'un climat plus clément, ils s'en sont allés sous d'autres cieux où ils ne sont plus atteignables.

Demeurent ainsi des documents de choix que nous ne connaissons jamais.

Néanmoins les archives, tant du village que de la commune ou que du canton, nous offrent déjà un joli lot de documents, écrits plutôt que photographiques il va sans dire, qui nous permettra une reconstitution intéressante de ces deux incendies. Le dernier même a été signalé par la presse qui, vu l'ampleur du sinistre, s'est dépêchée de monter à la Vallée.

Un village brûle! C'était à l'Abbaye, le vendredi 25 février 1966.

Les Charbonnières, en novembre 2002:



\* où quand l'on ne se souvient même plus d'avoir fait une première introduction!

Photo de couverture: le village de l'Abbaye en flammes pris dès après le vieux pont de la Lyonne. Original dans la salle des assemblées du local de l'Abbaye.

Le cliché est de M. Paul-Louis Mouquin des Bioux. Nous le remercions de son autorisation à le reproduire. M. Mouquin par ailleurs est en possession de toute une série de photos sur le même sinistre et serait l'auteur en plus d'un petit film sur le dit événement.



## Compte rendu par le Comité établi pour les incendies du Hameau de l'Abbaye, Commune de ce nom, Vallée du Lac-de-Joux.

A la suite des désastres survenus dans ce Hameau, par l'incendie qui, la nuit du 15 au 16 décembre 1833, en consuma une partie et réduisit, au milieu de la saison rigoureuse de l'hiver, douze familles à la plus affreuse détresse, un Comité, composé de sept personnes, choisies dans les trois Hameaux de la Commune, fut nommé par la Municipalité pour solliciter des secours en faveur des victimes de l'incendie et les leur distribuer d'après leurs besoins.

Le Comité en faisant, par la voye des feuilles publiques, connaître son existence, fit en même temps un appel à la bienfaisance publique; cet appel fut entendu et compris; de presque toutes les communes du Canton ainsi que des Cantons de Genève et de Neuchâtel et de la commune française voisine de Rochejean, des secours en argent, linge, hardes et denrées furent adressés au Comité. Les feuilles publiques ont dans le temps fait connaître les noms des donateurs qui, par leur entremise, ont fait parvenir leurs dons au Comité. La liste ci-dessous, annexée au présent compte, contient les noms des Communes et des particuliers qui ont adressé directement les leurs au Comité. Aujourd'hui qu'il a terminé ses opérations, il se fait un devoir de rendre compte à Messieurs les donateurs de l'emploi qu'il a fait des dons qui lui ont été confiés; mais auparavant, il croit nécessaire de donner quelques explications sur la marche qu'il a suivie pour les répartir équitablement.

D'abord il a décidé, après en avoir fait faire l'estimation par des experts, de distribuer immédiatement et par tête aux incendiés tous les secours en denrées, linge et vêtements, etc. A cet effet, et dans le but de favoriser les arrivages dans cette saison rigoureuse de l'année, il a dû se procurer des voitures pour transporter les nombreux dons en grains et pommes de terre qu'un grand nombre de Communes de la plaine lui annonçaient tenir à sa disposition ainsi que ceux que d'autres Communes avaient fait arriver à leurs frais et déposer dans les villages les plus rapprochés de la montagne.

Quant aux dons en argent, le Comité a pensé qu'il convenait de n'en remettre pour le moment aux incendiés que ce qui leur était absolument nécessaire, se réservant de les leur distribuer au fur et à mesure qu'ils réhabiteraient leurs maisons.

Quoique le Comité ait jugé qu'aucun des incendiés ne fut dans des circonstances de fortune assez favorables pour pouvoir être mis en dehors de la distribution des secours, il a cependant compris, qu'il avait vocation d'en soulager avant tout et dans une proportion plus grande, ceux d'entr'eux qui, possédant très peu de chose et chargés d'une nombreuse famille, se seraient vus, par suite de leur misère, dans l'impossibilité de réhabiter. En conséquence et afin d'arriver à pouvoir les soulager d'après leurs besoins plus ou moins grands, le Comité a pris tous les renseignements possibles pour connaître leurs moyens de fortune ainsi que les pertes que chacun d'eux a éprouvées par l'incendie, et a cru, d'après cela, devoir les

diviser en six classes, et leur attribuer, en conséquence, la position la plus fâcheuse et finissant par celle de ceux qui se trouvent dans la position la moins défavorable.

Le Comité n'a pas cru, et cela pour des raisons qui seront facilement comprises, que même la classe des plus pauvres dût être indemnisée en plein; il leur a donc laissé supporter une perte, mais très minime.

Au nombre des incendiés se trouve le père d'une nombreuse famille, dont la maison et une partie du mobilier étaient assurés par une compagnie d'assurance française; plusieurs donateurs ont témoigné au Comité que leur intention était qu'il n'eût aucune part à leurs dons. D'autres, par contre, mais en plus petit nombre, lui ont fait connaître qu'ils donnaient à tous les incendiés sans exception; le Comité voulant obtempérer aux intentions des uns et des autres, après avoir pris connaissance des objets mobiliers de ce père de famille assurés en France, s'est convaincu que plusieurs objets tels que meubles aratoires, grains, fourrages et provisions de bouche n'étaient point portés sur sa police d'assurance, et qu'ainsi ils ne lui avaient point été payés, lui a accordé la somme de 320 francs en argent et denrées.

Un don en argent de 158 francs de la princesse d'Oldembourg, a été remis au Comité par Madame Rochat-Duvoisin, du Sentier, avec condition de l'employer à payer l'apprentissage d'une profession à deux enfants des deux familles les plus pauvres d'entre les incendiés. Le Comité, entrant dans les vues de la donatrice, a décidé de le partager en deux portions égales qui serviraient à payer en partie l'apprentissage du lapidaire de deux filles, dont l'une est fille d'Isaac-Samuel Guignard, et l'autre d'Enoch Berner.

Le Comité aurait désiré que les incendiés eussent isolé leurs bâtiments les uns des autres; mais le peu de place qui se trouve dans l'enceinte du Hameau ne l'a pas permis; tout ce qu'il a pu faire, c'est d'exiger que leurs maisons, qui auparavant n'étaient séparées que par des parois en planches, eussent toutes des murs mitoyens jusqu'à hauteur de la faite du toit; tous y ont consenti sans difficulté.

Le Comité est heureux de pouvoir annoncer à Messieurs les donateurs que tous les incendiés, à l'exception de trois, (dont l'un, vieillard octogénaire, et les deux autres qui ont acheté des maisons), ont déjà reconstruit leurs habitations et peuvent s'y loger.

Il reste enfin au Comité un devoir bien doux à remplir: c'est de témoigner encore ici publiquement sa vive et profonde reconnaissance à toutes les personnes charitables qui, par leurs prompts et abondants secours, lui ont facilité sa tâche, et ont arraché à la plus affreuse détresse, douze pères de famille dont la plupart d'entr'eux se seraient vus inconstablement plongés dans la misère, sans espoir de pouvoir reconstruire leurs maisons. Dieu veuille répandre sur eux toutes ses bénédictions les plus précieuses; c'est le vœu ardent du Comité; c'est celui de tous les incendiés.

Vu et approuvé par le Comité, à l'Abbaye, le 25 Août 1835.

E. CRUCHAUD, président.      F. S. GUIGNARD, secrétaire.

### LISTE DES DONNÉS REÇUS PAR LE COMITÉ.

	Fr.	R.
Des particuliers du village du Pont, une voiture de pain, pommes de terre et autres denrées.		Fr. R.
Particuliers de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, nég <sup>t</sup> .	48.	»
Idem, 2 voitures de grains, pommes de terre et autres denrées, linge.		
Bourse du village de la Coudre,	48.	»
Particuliers dudit village, deux voitures de grains, pommes de terre et autres denrées.		
Bourse communale de Mont-la-Ville,	100.	05.
Particuliers de la dite commune,	6.	90.
Idem, quatre voitures grains, pommes de terre et autres denrées, linge.		
M. Massy père, à l'Orient de l'Orbe, au Chenit,	41.	40.
Idem, un paquet linge et hardes.		
M. Elie Guignard, des Bioux,	4.	»
M <sup>l</sup> e Lucie Reymond, idem.	1.	20.
M. Antoine Rochat, idem.	»	50.
Quelques particuliers du hameau des Bioux, quatre voitures de pain, grains, pommes de terre, linge et hardes.		
M. Charles-Em. Rochat, du Mont-du-Lac, un paquet linge et hardes.		
Quelques particuliers du village du Lieu, par M. Legras, Past.,	30.	70.
Idem, un paquet linge et hardes.		
Particuliers du village de Vallorbes, par M. Vallotton, munic.	66.	»
Idem, du pain, 81 quarterons de grains, 80 quarterons pommes de terre et du linge.		
Particuliers de la commune du Chenit, collecté:		
Fr. R.		
Au Brassus, par MM. Rochat et Reymond,	109.	10.
Idem, par M. Louis Aubert,	83.	40.
Idem, par M. Auguste Audemart,	29.	65.
A l'Orient de l'Orbe, par M. Philippe Berner,	96.	90.
Idem, par M. Massy, fils,	46.	45.
Derrière la Côte, par M. Gustave Aubert, munic <sup>t</sup> ,	79.	20.
Idem, par M. David Piguet, assesseur,	83.	25.
Au Soliat, par M. Samuel Capt, assesseur,	57.	25.
Idem, par Louis Capt, municipal,	26.	70.
Au Sentier, par M. Rochat, colonel,	104.	70.
Idem, par M. Golay, receveur,	52.	80.
Au bas du Chenit, par M. Alphonse Lecoultré,	47.	15.
Idem, par M. Charles-Samuel Capt,	33.	25.
Commune et particuliers de Premier,	21.	90.
Idem, 52 quarterons de grains, 72 dits pommes de terre, et de la paille.		
Commune et particuliers de Cuarnens,	80.	»
Idem, 40 quarterons de grains, 40 dits pommes de terre, du linge et hardes.		
M. Jean Golaz, de l'Abbaye, municipal, un paquet linge et hardes.		
M. Maulaz, par M. le pasteur Cruchaud,	13.	80.
Dudit M. Cruchaud, des hardes.		
Julie, femme d'Henri Guignard, de l'Abbaye, argent trouvé le lendemain de l'incendie.	3.	45.
M. Ab.-Sam. Rochat-des-Places, munic., du linge et hardes.		
Familles Auboin et Sterky, de Lausanne,	6.	90.
Idem, des hardes.		
Particuliers de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, négociant, deux ballots de pain, hardes et linge.		
M <sup>l</sup> e Mercier, de Lausanne, une caisse de hardes.		
Particuliers du village des Charbonnières, par M. I. Rochat, juge.	50.	»
Idem, 12 quarterons grains, 15 dits pommes de terre, du linge et hardes.		
M. Bridel, pasteur à Montreux,	16.	»
M. Maubert, greffier, à Orbe,	6.	90.
M. Levade, professeur,	13.	80.
M. Dufournet, professeur,	3.	45.
Idem, un paquet hardes.		
Commune et particuliers d'Orny, par M. le Syndic,	19.	20.
Idem, 4 sacs de grains et 12 toiles de pommes de terre.		
M. Dupasquier, d'Orny, 2 sacs de farine.		
M. Louis Rochat, instituteur à Baulmes,	6.	»
M. Chatelanat, Pasteur à Moudon,	6.	90.
Idem, une bible et des hardes.		
M <sup>l</sup> e J. Favre, de Rolle,	13.	80.
Commune et particuliers de Mont-Richer, par M. Morel, secrétaire municipal,	65.	80.
Idem, 97 quarterons de grains, 70 dits de pommes de terre, du linge et hardes.		
M. Jean-Louis Berner, ex-municipal, 16 livres et demie de beurre.		
Frères et sœurs Nicole, à Genève, des hardes.		
M. Edouard Rochat, idem, idem.		
Commune et particuliers de Wufflens-le-Château,	41.	40.
Idem, 22 quarterons de grains, 31 dits pommes de terre et du linge.		
Transport	Fr.	1565. 85.



	Fr.	R.
Transport	1565.	85.
M. David Berner, menuisier, un quartier de viande.	24.	..
Commune et particuliers d'Eclépends.		
Idem, 30 quarterons de grains, 18 toiles de pommes de terre.		
M. François Rochat, de Mauraz, deux quint. de farine.		
Particuliers de Mauraz, par le dit M. Rochat, 3 toiles pommes de terre.	16.	05.
Commune et particuliers de Chavannes-sur-le-Veyron.		
Idem, 17 quarterons de grains et 23 de pommes de terre.	67.	10.
Commune et particuliers de La Sarra.		
Idem, 44 quarterons de grains, 100 dits pommes de terre et du linge.	16.	..
Commune et particuliers de Vuillerens.		
Idem, 34 quarterons de grains, 7 toiles de pommes de terre, du linge et hardes.	12.	..
Commune et particuliers de Bréthonnieres.		
Idem, 36 quarterons de grains et 30 dits de pommes de terre.	146.	30.
Commune et particuliers de Vaultion, par M. H. Magnenat.		
Idem, 47 quarterons de grains, 72 de pommes de terre, du linge et des hardes.	2.	20.
Commune et particuliers de Pompages.		
Idem, 17 sacs ou toiles de grains et pommes de terre.	40.	30.
Commune et particuliers de Lapraz.		
Idem, 20 quarterons de grains, 4 sacs de pommes de terre.	32.	..
Commune et particuliers de l'Isle.		
Idem, 5 sacs de grains, 11 toiles pommes de terre et hardes.	10.	70.
Particuliers de Ballens.		
Idem, 6 sacs de grains, 12 dits de pommes de terre et des hardes.	2.	70.
Particuliers de Ballaigue.		
Idem, 4 tonneaux pommes de terre, un dit et 5 sacs de grains.	24.	15.
MM. Jean-Samuel Cart et fils, négocians, à Morges.	8.	..
M. le préfet de Morges.	13.	80.
M. Tacheron, de Moudon.		
Idem, un paquet hardes.	26.	..
Commune et particuliers de Dizy.		
Idem, 20 quarterons de grains.	4.	10.
Particuliers de Ferreyres.		
Idem, 2 sacs de grains et 9 toiles de pommes de terre.	8.	05.
Commune de Moiry, produit d'une collecte.		
Idem, 13 quarterons de grains et 6 toiles de pommes de terre.		
Envoi de Mad. Lacombe, née Rochat, de Lausanne, du linge et des hardes.		
Idem, de M. Curchod-Rolaz, nég. à Cossonay, un ballot hardes.		
Idem, de MM. Rochat, nég. à Lausanne, un ballot hardes.		
M. Louis-Samuel Guignard, de l'Abbaye, 14 1/2 aunes de toile et 8 quarterons de grains.	9.	30.
Dlles. Reymond et Guignard, à Lausanne, offert par une société.		
Idem, un ballot linge et hardes.	48.	30.
Mlle. Elisa de Cerjat, de Lausanne.	8.	85.
MM. Gaudin Escher et Testu, ministre à Nyon.	20.	70.
M. Auguste Rochat, ministre à Rolle.	24.	..
Particuliers d'Oulens, par M. Jaques, Pasteur.		
Idem, un sac de grains et du linge.	11.	..
M. Henri Rochat, d'Oulens, 3 toiles de pommes de terre.	327.	90.
Particuliers de Villars-Lussery, par M. Vionnet, Pasteur.		
Commune et partic. de Morges, par M. Ronevier, syndic.		
Idem, deux tonneaux de linge, hardes et meubles.	33.	50.
Particuliers et lameau de Combenoire, par M. LeGras, Pasteur.	19.	85.
Idem, de la Fontaine aux Allemands, par le même.	49.	30.
Idem, du Sechey, par le même.		
Idem, du linge et coutil, id.	1.	50.
Quelques particuliers du Lieu, id.	1.	20.
M. B. Corbaz, libraire, à Lausanne, id.	24.	50.
Particuliers de Lussy, par M. Nicaty, Pasteur.		
Idem, 15 quart. de grains et 27 dits pommes de terre.		
Du susdit M. Nicaty, une anglaise.	48.	..
Commune et particuliers de Marchissy, par M. Leresche, Pasteur.	3.	75.
Dudit M. Leresche.	4.	..
M. Redard, gypcier, à Morges.	8.	85.
Commune et particuliers de Chevilly.		
Idem, 34 quarterons de grains.	3.	45.
Anonyme de Rolle, par M. L.-C. Piguat, des hardes.	21.	20.
Mlle. Marie Vaucher, de St-Aubin.	5.	30.
M. de Buren, de Vauxarous.	14.	60.
M. Cruchaud, de St-Aubin.	13.	80.
Quelques particuliers de Buchillon, par M. Barnaud, Past.	24.	15.
Commune et particuliers de Prahins.	10.	..
Commune et quelques particuliers de Bullet.	5.	..
Commune de Cheseaux, par M. Monastier, Pasteur.	11.	50.
M. Monastier, Pasteur.	70.	..
Commune et quelques particuliers de Boussens.	3.	45.
Commune et particuliers de Yens, par M. Secretan, Pasteur.		
M. Favre, Pasteur, à Ballaigues.		
Idem, des hardes.		
M. Weibel, Past. à Coppet, 10 aunes mi-laine et des vêtements.		

Transport 2846. 25.

	Fr.	R.
Transport	2846.	25.
Quelques particuliers de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, négociant, 1 sac grains, 6 toiles et 2 caisses pommes de terre et fruits.		
M. Rochat, négociant, à Lausanne, un ballot hardes.		
D'un anonyme, une pièce bath et un ballot hardes.		
Quelques particuliers d'Orbe, par M. Kuntz, négociant, 12 toiles de pommes de terre et un ballot hardes.		
Quelques particuliers de Valleyres, par M. Kuntz, négociant, 7 toiles de pommes de terre.	156.	70.
Quelques membres du Grand Conseil, par M. L.-A. Rochat.	20.	70.
M. Pidou, professeur, par le même.	13.	80.
Quatre membres du Grand Conseil, id.	1.	..
M. Margot, huissier, id.	3.	45.
M. le caissier des postes, id.	6.	90.
M. Duvoisin, Pasteur à Grandson, id.	53.	80.
M. C. Nicole, à Lausanne, produit d'une collecte, id.	34.	50.
M. Antoine Rochat, négociant à Paris, id.	6.	90.
M. Henri Rochat, à Lausanne, id.	16.	..
MM. Delessert-Will, d'Ouchi, id.	314.	..
M. Henri Rochat, à Genève, produit d'une collecte, id.	27.	60.
M. le juge Bridel, à Genève, id.		
Idem, un ballot de linge et hardes.		
Commune et particuliers de l'Abergement.	10.	35.
Idem, 16 quarterons de grains.		
Commune et particuliers d'Echandens.	46.	..
Idem, remis à Jean Golaz, l'un des incendiés, 4 francs.		
Commune et particuliers de Pampigny.	51.	30.
Idem, 40 quarterons de grains, 75 dits de pommes de terre et du linge.		
Anonyme par M. Christ Rochat, de Mont-la-Ville.	32.	..
Mad. Grand de Valency, par le même.	16.	..
Quelques particuliers de Sévery.	1.	40.
Idem, 23 quarterons de grains, un sac de pommes de terre.		
Commune et quelques particuliers de la Chaux.	19.	10.
Idem, 26 quarterons de grains, 12 dits de pommes de terre.		
Anonyme du Chenit.	3.	70.
Société des garçons de Suchy.	4.	45.
Municipalité et particuliers de Suchy.	28.	90.
Idem, 30 quart. de grains et 13 toiles de pomm. de terre.		
Particuliers de Corcelles sur Chavornay, par M. Recordon, Pasteur.		
Idem, 21 quart. de grains, 41 dits de pomm. de terre et du linge.	3.	45.
Particuliers de Juriens.	54.	55.
Idem, 37 quart. de grains et 26 de pommes de terre.		
Commune de Thierrens, par M. Mellet, pasteur.	69.	70.
De la commune, de M. le Pasteur et des partic. d'Espéens.	20.	..
M. le pasteur Decoppet, des hardes.		
Municipalité et quelques particuliers de Pailly, par M. Cruchaud, pasteur.	27.	37 1/2
Municipalité et quelques partic. de Rueyres, par le même.	10.	..
Idem, du linge.		
Quelques particuliers de Croy, 27 quart. de grains et 23 de pommes de terre.	101.	57 1/2
Commune et particuliers de Bière.		
Idem, 86 quart. de grains, 23 dits de pomm. de terre, du linge et des hardes.		
Commune et partic. de Lully, par M. Nicaty, pasteur.	7.	57 1/2
MM. les frères Curtat, ministres.	13.	80.
Particuliers de Perroy, par M. Chatelanat, ministre.	61.	35.
Idem, cinq toiles de pommes de terre et des fruits.		
Particuliers d'Allaman, par le même.	32.	50.
Idem, de Bougis-Villars, par le même.	8.	60.
Plus, par le même.	..	90.
Particuliers de Monnaz, produit d'une collecte par M. Combe, pasteur.	28.	..
Commune et particuliers de Combremont-le-Petit, par M. le Syndic.	24.	..
Bourse communale de Penthaz.	24.	..
Particuliers de la dite commune.	26.	30.
Quelques partic. de Payerne, par M. Martignier, ministre.	63.	45.
Commune de Montagni, produit d'une collecte par M. Gonin, pasteur.	24.	50.
Commune de Valleyres sous-Montagni, idem.	10.	20.
Idem, de Chamblon, idem.	9.	55.
Idem, des Tuillières, idem.	10.	35.
Idem, d'Essert-sous-Champvent, idem.	4.	40.
Quelques particuliers d'Yverdon, par M. Lambert, pharm.	52.	50.
Commune et quelques particuliers d'Apples.	40.	..
Idem, 35 quart. de grains et du linge.		
Quelques particuliers de Denens.	4.	..
Société de Champtaurouz, par M. Coignet, syndic.	6.	55.
Anonyme de Moudon, des hardes.		
Particuliers de Lignerolles, trois sacs de grains.		
Idem, de Baulmes, par M. Kuntz, nég. 4 sacs de grains.		
Comité de la ville d'Orbe, produit d'une collecte, par le même.	200.	..
Idem, 17 quart. de grains et un ballot de hardes.		
Commune et quelques particuliers de Mex.	17.	..
Idem, d'Envy.	6.	90.
Idem, 6 quart. de grains, 8 dits de pommes de terre et du linge.		
Particuliers de Bussy.	6.	45.
Idem, un quart. grains, 26 1/2 dits de pommes de terre et fruits.		

Transport 4684. 32 1/2



	Fr.	R.		Fr.	R.
	4684.	32 1/2		6774.	10.
Commune et particuliers de Vevey, par M. Daval,	288.	60.	Anonyme d'Yverdon, une caisse linge et hardes.		
Idem, de Corsier, par le même,	55.	20.	Particuliers de Collombier-sur-Morges,	25.	50.
Enfants de l'école de Pommaples,	2.	»	Idem, 20 quarterons de grains.		
Anonyme de Pailly,	»	25.	Commune et particuliers de Bavois,	6.	65.
M. Ellis, de Bullet,	3.	45.	Idem, 18 quarterons de grains, 6 1/2 toiles de pom-		
M. Dornicville, Pasteur à Onnens,	6.	90.	mes de terre.		
Particuliers de Chavornay, par M. Laurent, Pasteur	11.	15.	Particuliers des Tuilières de Grandson, d'envoi de M. Go-		
Idem, 14 quarterons de grains et 83 de pommes de terre.			nin, Pasteur, par M. Reymond, régent, 16 1/2 quarterons		
Commune et partic. de Donneloye, par M. Sorbière, Past <sup>r</sup> ,	27.	60.	de grains, avec les sacs.		
Quelques particuliers de Grandson, par M. Chauterns, Past.	40.	»	Particuliers d'Essert-sous-Champvent, par les mêmes, 7 1/2		
Idem, des hardes.			quarterons de grains avec le sac.		
Anonyme de Grandson, par M. Giroud, municipal,	5.	50.	Quelques partic. de Cossonay, par M. Curchod-Rolaz, nég.	7.	»
Municipalité de Fontaine,	16.	»	Idem, 7 toiles de pommes de terre.		
Mad. Lacombe-Rochat, produit d'une collecte à Lausanne,	76.	»	MM. les frères Rochat, nég. à Lausanne, 12 paquets hardes.		
Quelques particuliers d'Agiez,	8.	55.	Des mêmes, d'envoi de M. Daval, de Vevey, un ballot		
Idem, 18 quarterons de grains et 32 de pommes de terre.			hardes.		
M. et Mad. Demont, de Lussy, un paquet hardes.			Commune et particuliers de Cottens-sur-Morges,	20.	40.
Commune et particuliers de Payerne, par M. Bel, syndic,	86.	60.	Idem, 15 quarterons de grains et du linge.		
Idem, 84 quart. grains et 12 toiles pommes de terre.			Commune et particuliers de Pomy, par M. Mellet, Past <sup>r</sup> ,	16.	»
Anonyme de Payerne,	1.	»	Idem, de Giez, par M. Bourgeois, syndic,	20.	»
Commune et particuliers de Vaux, par M. Combe, Ministre.	11.	»	Idem, de St-Georges, par M. le Syndic,	40.	»
Municipalité et particuliers de St-Eivres,	24.	»	M. Daval, de Vevey, des bas.		
Idem, 25 quarterons de grains, 16 de pommes de terre			Par M. Panchaud, ministre à Morges, un paquet hardes.		
et du linge.			Commune d'Aigle,	40.	»
Municipalité et particuliers de Villars-sous-Yens,	20.	»	M. le Syndic d'Aigle,	3.	45.
Idem, 24 quart. de grains et 12 de pommes de terre.			M. Leyvraz, régent à Moudon, collecté à son école,	17.	62 1/2
Commune et particuliers de Chésereux, par M. le syndic,	26.	»	Idem, des hardes.		
Idem, de Lavigny,	10.	35.	M. Abram feu A.-I. Rochat, du Pont, 4 1/3 aun. toile.		
Idem, 12 quart. de grains et 34 de pommes de terre.			M. Delessert de Paris, par M. le juge de paix d'Aubonne,	64.	»
Commune et particuliers de Burtigny, par M. Dilly, Past <sup>r</sup> ,	44.	85.	Anonyme de Grandson, un ballot hardes.		
M. B. Corbaz, libraire à Lausanne, un ballot contenant 25			M. Spengler, produit d'une collecte à Valleyres-sous-Rances,	15.	95.
volumes de livres religieux et autres; plus, un second			M. Eternod, idem, à Baulmes.	17.	40.
envoi de livres.			M. Cuendet,	3.	45.
M. Panchaud; ministre à Morges,	6.	90.	M. Pillichody-Wagnon,	3.	45.
Société biblique auxiliaire, par M. Gindroz, 3 bibles.			Hoirs Guignard, d'Aigle,	7.	40.
Envoi de M. Pache, secrétaire-municipal, à Morges,	10.	7 1/2	Idem, des hardes.		
Commune et particuliers de Tolochenaz,	19.	90.	Commune et particuliers de Grancy, par M. le Syndic,	40.	25.
Idem, des hardes.			Idem, 23 quart. de grains, 60 dits de pommes de terre		
M. Vuillet, pasteur à St-Cergues, un paquet hardes.			et des hardes.		
Bourse communale de Nyon,	32.	»	M. David Berner, du Buron,	16.	»
Membres de la chapelle catholique de Nyon,	15.	»	Quelques particuliers de Daillens,	3.	15.
Particuliers de Nyon,	230.	25.	Idem, 12 quarterons de grains et 90 de pommes de terre.		
Commune de Signy, annexe de Nyon,	8.	40.	Quelques personnes de Vallorbes,	15.	60.
Commune d'Eysins, idem,	20.	»	Idem, 8 quart. de grains et 2 toiles de pomm. de terre.		
Particuliers d'Eysins,	36.	»	Quelques particuliers de Béroles,	6.	»
Idem, un ballot hardes.			Idem, 25 quart. de grains et 8 de pommes de terre.		
Municipalité d'Yverdon, par M. Correvon, Pasteur,	40.	»	Commune et particuliers de Romainmotier,	80.	»
Particuliers, idem,	155.	55.	Idem, 17 quarterons de grains, 25 dits de pommes de		
M. Correvon, Pasteur à Yverdon,	8.	»	terre et des hardes.		
Idem, des bas.			Deux anonymes de Bully, par M. Burnier, Pasteur,	1.	50.
Quelques particuliers de Moudon, par M. Besançon, diacre,	33.	50.	M. Dussy, gendarme à Chevroux,	2.	»
Idem, des hardes.			M. Leresche, Pasteur à Dompierre, des hardes.		
M. L. Rochat, à Aubonne, provenant:			Bureau du Nouvelliste Vaudois, à Lausanne, dont le détail		
	Fr.	R.	a été publié par ce journal,	1403.	50.
De la Municipalité d'Aubonne,	32.	»	Commune et particuliers de Senarclens,	5.	20.
Cercle des arts, idem,	32.	»	Idem, 25 quart. de grains et 45 de pommes de terre.		
Particuliers d'Aubonne,	243.	05.	Bourse du Hameau de l'Abbaye,	76.	05.
Idem, 10 quart. grains, 29 dits pommes de			M. le Doyen Elie Rochat, Pasteur à Agiez,	100.	05.
terre, de la farine et des hardes.			M. B. Bonnard, du Lieu, et de ses sœurs,	10.	35.
Anonyme d'Aubonne,	1.	50.	M. Jaques, Pasteur à Cronay, produit d'une collecte à Orzens,	8.	50.
Municipalité d'Etoi,	12.	»	Commune d'Echallens,	20.	80.
Quelques particuliers d'Etoi,	16.	65.	Vénérable classe d'Orbe et Yverdon,	50.	»
Idem, 19 quart. grains et 29 pommes de			Mad. Vicat, à Agiez,	8.	»
terre.			Communé de Rochejean, en France, par M. le juge de paix		
Anonyme d'Etoi,	»	45.	de Vallorbes,	41.	20.
MM. de Mestral, père et fils, d'Etoi,	37.	95.	Municipalité d'Orbe,	24.	»
Municipalité de Féchy,	16.	»	Particuliers des Clées et la Russille, 32 quart. de grains et		
Particuliers de Féchy,	19.	»	du linge.		
Idem, 3 quarterons de grains, 44 de pom-			M. Demartines-de-Joffrey, de Moudon, un paquet hardes.		
mes de terre et des hardes.			M. Mayor, de Lully,	25.	»
Quelques particuliers de Bougis,	8.	»	Commune et quelques particuliers de Chavannes, cercle		
Idem, 2 quarterons de pommes de terre.			d'Ecublens,	11.	90.
Municipalité de Montherod,	6.	»	Société militaire de l'Abbaye,	32.	»
Quelques particuliers de la dite Commune,	7.	»	Bourse communale de l'Abbaye,	500.	»
Idem, 12 quart. de grains et 10 de p. de terre.			M. Jaccard, syndic à Ste-Croix, produit d'une collecte,	186.	67 1/2
Commune et particuliers de Gimel,	52.	75.	M. Cottier, secrétaire de la commission des secours publics,	4.	»
Idem, 60 quarterons de grains.			Du même, pour M. Damas,	16.	»
Anonyme,	»	50.	M. Lardy, directeur des forêts,	6.	90.
Commune et particuliers d'Essertines,	60.	10.	Du même, pour Mad. Vullyaroz,	3.	75.
Particulier de Pisy, 1 quarteron de grain.			M. Rey, membre du Grand Conseil, produit d'une collecte		
Quelques particuliers de Saubraz,	36.	65.	à Villars-Burquin,	17.	»
Idem, des hardes.			Six membres du Grand Conseil, par M. L.-A. Rochat,	15.	90.
Commune et particuliers de St-Oyens,	16.	30.	M. Charles Rochat, ministre,	20.	»
Idem, 15 quart. de grains et des hardes.			M. C. Nicole, à Lausanne, produit d'une collecte,	72.	45.
	597.	90.	Bourse communale du Lieu,	100.	»
Commune de Fiez,	4.	20.	Idem, du hameau du Lieu,	24.	»
Quelques particuliers du dit endroit,	16.	30.	Idem, Bourse communale du Chenit,	100.	»
Commune de Sullens, produit d'une collecte,	8.	»	M. Henri Troyon, négociant à Lausanne,	1.	»
Idem, 9 quarterons de grains.			M. le rédacteur de la Gazette de Lausanne, dont le détail a		
Commune et particuliers d'Echichens,	37.	»	été publié par cette feuille,	1391.	70.
Idem, des hardes.			Bourse du hameau des Bioux et de quelques particuliers,	59.	35.
Commune et hôpital de Lucens,	16.	»	Idem, du hameau du Pont et de quelques particu-		
Quelques particuliers, idem,	29.	80.	liers,	64.	»
	Transport	6774.		Total	11,646.
					15.



**Compte général des recettes et dépenses pour les incendies du village de l'Abbaye.**

**RECETTE.**

1° Le Comité a reçu en argent, dont le détail précède	Francs	Rap.
2° Idem, en denrées (telles que grains et pommes de terre), vêtements, linge et meubles dont le détail précède, pour la valeur de	11,646	15
	6,538	56 ½

**DÉPENSE.**

1° Distribué aux incendiés, proportionnellement à leurs pertes et à leurs facultés, en argent	Francs	Rap.
2° En denrées, vêtements, linge et meubles pour la valeur de	10,941	45
3° Dépenses diverses, telles que frais relatifs au voiturage, à la réception, à l'emmagasinage et à la distribution des denrées, à la taxe du linge et des vêtements, à divers voyages pour faciliter les arrivages, au paiement de dépôts dans la plaine, etc., etc.	644	70
4° Pour l'impression du présent compte	60	—
Egalité pour balance	18,184	71 ½

**TABLEAU GÉNÉRAL**

*des pertes éprouvées et des indemnités reçues par les incendiés du village de l'Abbaye.*

NOMS DES INCENDIÉS.	Personnes.	PERTE TOTALE.		Classification d'après la fortune.	Indemnités payées par le Comité, en argent.		Secours accordés en nature pour la valeur de		Indemnités payées par la caisse d'assur.		TOTAL des indemnités reçues.	OBSERVATIONS.
		Francs	Rap.		Francs	Rap.	Francs	Rap.	Francs	Rap.		
Isaac-Samuel Guignard	5	2586	10	I <sup>re</sup> .	1301	34	527	66	590	2419	—	Si l'on a fait entrer dans ce Tableau l'indemnité payée par la caisse d'assurance, c'est parce qu'ayant présenté le total des pertes, il était naturel de présenter le
Abram-David Berney	3	1133	20	I <sup>re</sup> .	491	47 ½	369	52 ½	200	1061	—	
Enoch Berney	6	1096	80	I <sup>re</sup> .	469	35	397	65	160	1027	—	
Pierre-Siméon Guignard	3	2287	20	II <sup>e</sup> .	1348	12	348	88	300	1997	—	
Jean et Jacques Golaz	10	3904	10	III <sup>e</sup> .	1090	49	1078	51	960	3129	—	
David-Samuel Guignard	8	4185	70	V <sup>e</sup> .	1293	42 ½	885	57 ½	640	2819	—	
Jean-Louis Cart	3	2234	10	V <sup>e</sup> .	825	26	323	74	350	1499	—	
Jean-Jsaac Cart	4	2102	60	V <sup>e</sup> .	633	99	451	01	350	1435	—	
Abram-Samuel Guignard	4	4119	80	VI <sup>e</sup> .	1140	27	496	72 ½	860	2497	—	
Abram-Siméon Guignard	2	1981	90	VI <sup>e</sup> .	417	07 ½	259	20	540	1216	27 ½	
Jean-David Golaz	8	—	—	—	105	73 ½	214	26 ½	—	320	—	Les incendiés ont reçu de plus de la commune de l'Abbaye, cent-nante plantes de bois de construction, évaluées 1942 francs. On n'a pas porté au compte des pertes, celle éprouvée par le sieur J.-D. Golaz, parce que sa maison et partie de son mobilier étant assurés en France, on n'a porté que ce qui lui a été alloué pour indemnité des objets non assurés. Des personnes portées ci-à côté, une partie habitait les maisons incendiées, les autres y avaient en dépôt des effets et des denrées, qu'elles ont perdu dans l'incendie.
Jeanne-Louise veuve Cart	1	182	30	VI <sup>e</sup> .	35	07	74	31	—	109	38	
Jeannot Cart	1	217	30	VI <sup>e</sup> .	69	08	61	30	—	130	38	
L <sup>me</sup> femme d'II. Guignard	1	72	—	VI <sup>e</sup> .	6	—	37	20	—	43	20	
Lise Guignard	1	99	20	II <sup>e</sup> .	37	02	48	30	—	85	32	
Jenny-Mery Golaz	1	24	70	II <sup>e</sup> .	10	85	10	40	—	21	25	
Enfants d'Ab.-D. Guignard	—	211	70	I <sup>re</sup> .	194	77	—	—	—	194	77	
A.-D. Rochat, lapidaire,	—	1	80	—	—	—	1	80	—	1	80	
Louis Cart, fils,	—	12	—	—	—	—	12	—	—	12	—	
C.-S. Rochat et sa mère	—	42	40	—	—	—	42	40	—	42	40	
Femme d'Abram Rochat	—	35	—	—	—	—	35	—	—	35	—	
Femme de F.-L. Rochat	—	37	90	—	—	—	37	90	—	37	90	
Abram-Louis Berney	—	5	60	—	—	—	5	60	—	5	60	
Louis Morel, régent,	—	15	74	—	—	—	15	74	—	15	74	
		30399	24		10941	45	6538	56 ½	5490	22970	01 ½	

**LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD,**

Ayant pris connaissance du compte ci-devant, qui lui a été présenté, a vu avec une véritable satisfaction l'élan généreux de la bienfaisance publique, en faveur des incendiés de l'Abbaye, ainsi que les soins et le zèle du Comité, qui a su remplir les intentions des Donateurs, et répartir avec équité entre les victimes de l'incendie, les dons remis entre ses mains.

Le Conseil d'Etat s'est fait un plaisir d'autoriser l'inscription qui précède au pied du compte.

Donné à Lausanne, le 15 Septembre 1835.

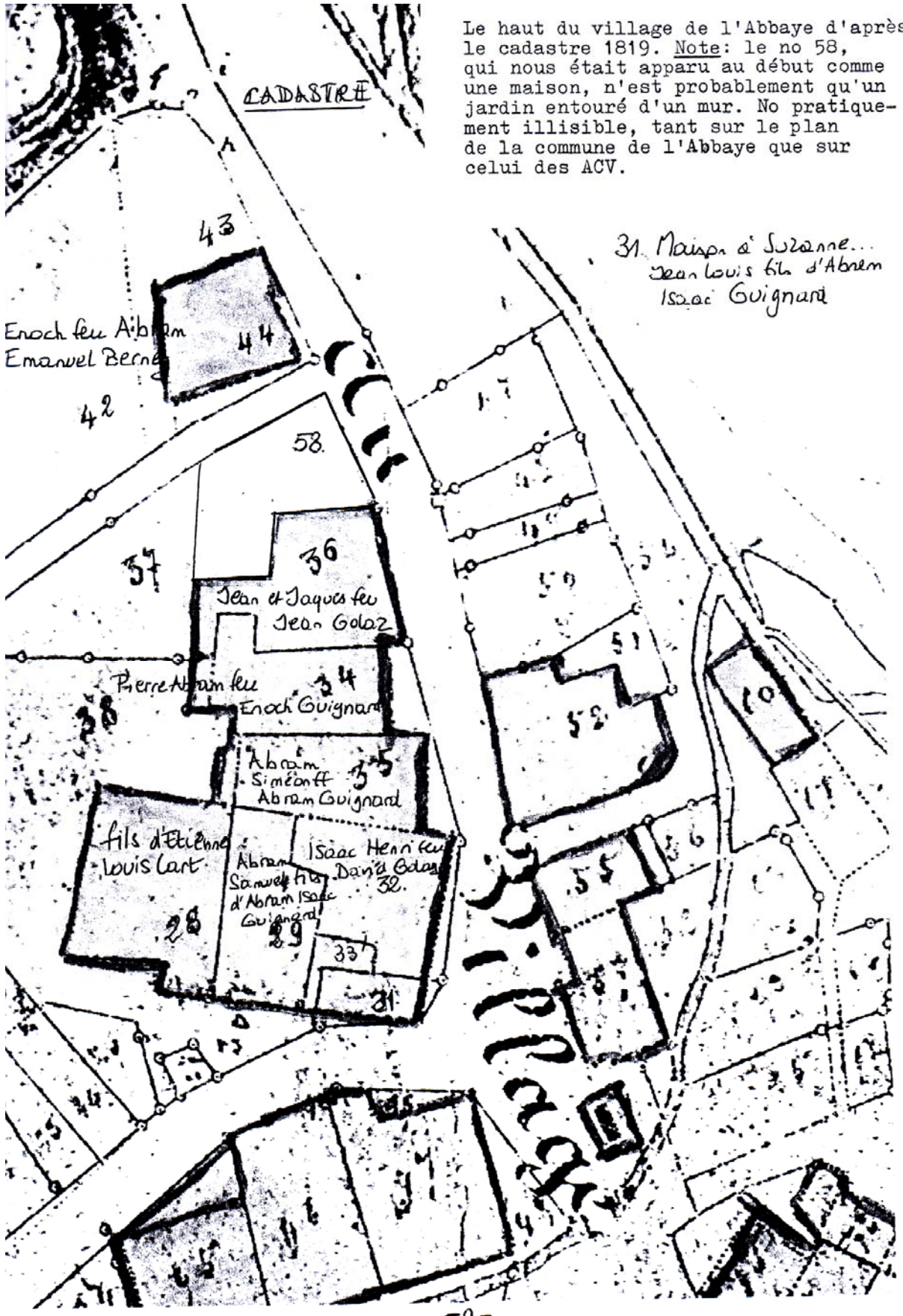
( L. S. )

Le Président du Conseil d'Etat, VAN-MUYDEN.

Le Chancelier, GAY.

**Note:** ce compte-rendu existe aussi sous forme manuscrite aux ACA, TB3. On découvrira d'autre part une table de la population de l'Abbaye à l'époque dans notre brochure: POPULATION.





CADASTRE

Le haut du village de l'Abbaye d'après le cadastre 1819. Note: le no 58, qui nous était apparu au début comme une maison, n'est probablement qu'un jardin entouré d'un mur. No pratiquement illisible, tant sur le plan de la commune de l'Abbaye que sur celui des ACV.

Ezech feu Abram  
Emanuel Berné

43

44

42

58

57

36

Jean et Jacques feu  
Jean Golaz

38

34

Pierre Abram feu  
Ezech Guignard

35

Abram  
Siméonff  
Abram Guignard

Fils d'Etienne  
Louis Cart

28

Isaac Henri feu  
David Golaz  
32.  
Abram  
Samuel feu  
d'Abram Isaac  
Guignard  
39

33

31

31. Maison de Suzanne...  
Jean Louis fils d'Abram  
Isaac Guignard



# Renvoi du Plan 55-56

ACA,  
GAB 3

Articles	Fôises	
1	753.6	21 Maison à Jean David feu Jean Jaques Guignard
2	60.6	18 1/2 Maison aux Hoirs de Jean Isaac Golaz demeurant à Agiez
3	462	25 Jardin à Jeanne Guignard femme d'Etienne Louis Carl
4	44.1	15 1/2 Maison à la Vite
5	219	7 Jardin aux Hoirs de Jean Isaac Golaz
6	463	4 Jardin à Jeanne Guignard femme d'Etienne Louis Carl
10	203	12 Jardin à Abram Gabriel feu Isaac Daniel Golaz
11	513	7 1/2 Jardin à Henri & Samuel fils d'Abram Gabriel Golaz
12	688	15 1/2 Jardin à Abram Isaac feu Simon Guignard
13	1985	37 Pré à Jean Enos feu Jean Philippe Rochat
14	1986	19 1/2 Jardin au même
16	549	17 1/2 Jardin à Jean feu Abram Isaac Golaz
17	780	10 Pré à Jean David & Abram Samuel feu Enos Guignard
18	752	10 Pré à David Samuel feu Abram Isaac Guignard
19	1828	7 1/2 Pré aux Hoirs de Jean Rodolphe Rochat
20	1679	10 1/2 Pré à François Louis feu François Simon Rochat
21	723	9 1/2 Jardin à Abram Samuel & Jean David Guignard
22	751	11 1/2 Jardin à David Samuel feu Abram Isaac Guignard
3	1527	7 1/2 Jardin aux Hoirs de Jean Rodolphe Rochat
4	1680	7 1/2 Jardin à François Louis feu François Simon Rochat
5	707	6 1/2 Jardin à Abram Samuel feu Abram Isaac Guignard
6	429	1 Petite bande Jarsin aux fils d'Etienne Louis Carl
27	686	1 1/2 Place & Communauté à David Samuel feu Abram Isaac Guignard
28	46.6	27 Maison aux fils d'Etienne Louis Carl
29	88.1	18 1/2 Maison à Rodolphe Samuel fils d'Abram Isaac Guignard
30	47.6	15 1/2 Place aux fils d'Etienne Louis Carl
31	106.7	5 1/2 Maison à Susanne uxor Jean Louis fils d'Abram Isaac Guignard
32	7.1	1 Maison à Isaac uxor Jean Louis feu Enos Guignard
33		19 Place de la Vite au même
34	10.1	20 Maison à Isaac uxor Jean Louis feu Enos Guignard



35	63.1	19%	Maison à Jean & Jacques feu Jean Galaz
36	63.1	18	Maison à Jean & Jacques feu Jean Galaz
37	23.4	27	Jardin & pré aux Dils
38	1.41	81	Pré aux fils d'Etienne Louis Car
39	4.80	11 1/2	Plantage aux mêmes
40	5.11	54	Pré, Plantage & Rochers à Henri & Samuel fils d'Abraham Gabriel Galaz
41	7.05	75	Pré à Charles feu Abraham Emmanuel Sierney
42	3.64	25	Jardin au même
43	7.8	17 1/2	Maison & pré au même
44			Seie à Abraham Isaac Guignard Compagnie & ses fils pour 1/3; son fils <sup>Henri fils d'Abraham Samuel</sup>
45		7 1/2	Guignard pour 1/3; David Samuel feu Abraham Isaac & sa nièce femme <sup>Abraham David Guignard</sup>
46			1/3 & 1/3; Louis & Samuel Guignard pour 1/3; & Abraham Isaac Guignard pour <sup>1/3 et 1/3 hors de Jeanne</sup>
47			Négot femme d'Abraham Samuel feu Charles Guignard & autre 1/3 & 1/3 restant
48	85.1	7 1/2	Place au plantage & Passage pour la seie d'embas aux Dils mêmes
49	75.0	14 1/2	Jardin à Abraham Simon feu Abraham Guignard
50	53.5	8 1/2	Jardin à Jean & Jacques feu Jean Galaz
51	75.5	4 1/2	Jardin à David Samuel feu Abraham Isaac Guignard
52		17 1/2	Jardin à Marie Abraham feu Charles Guignard
53		5	Jardin à Marie Guignard femme d'Abel Samuel Théodore Rochat
54		21	Maison à la Ville pour la partie orientale & à son mari occidentale
55	225.1	19 1/2	Place & Passage aux indivis d'embas
56	87.1	2 1/2	Place à ceux de la seie & en haut
57	4.7	7 1/2	Fromagerie au hameau de l'Abbaye
58	106.2	6 1/2	Jardin à Abel Samuel Théodore Rochat
59	5.1	11 1/2	Maison d'école au hameau de l'Abbaye
60	56.2	22 1/2	Jardin à Isaac Henri feu David Galaz
61	56.4		Seie & Place à Pierre Samuel feu Abraham Isaac Rochat pour 1/2; son fils <sup>Isaac Rochat</sup>
62			1/2; François Louis fils d'Abraham Guignard pour 1/2; Jean Samuel feu Abraham Isaac <sup>Isaac Rochat</sup>
63	210.5	13	pour les 1/2 restant avec la place derrière
64	106.5	8 1/2	Distance de Tannerie à François Pierre Abraham feu Abraham Isaac Rochat
65	206.7	17 1/2	Jardin à Pierre Samuel feu Abraham Isaac Rochat
66	111.1	19	Jardin à Abraham David feu Abraham Isaac Rochat
67	110.7	1 1/2	Jardin à François Pierre Abraham feu Abraham Isaac Rochat
68	111.1	5 1/2	Ruelle au dit & ses deux frères indivis
69	218.5	15 1/2	Place aux mêmes







# Abraham Samuel

Guingnard 21 personnes  
Distributions faites par le Comité

	L	BR
30 $\frac{1}{2}$ lb de Pain à 1 batz la livre	3	5
15 $\frac{1}{2}$ lb fromage à 25 Rapp	1	6
2 $\frac{3}{4}$ lb de Graisse à 5 batz la livre	11	6 $\frac{1}{2}$
2 lb de Viande à 1 batz	2	"
3558 lb de pommes de terre à 12 $\frac{1}{2}$ batz le quintal	49	8 1
40 lb farine à 12 Rapp	4	8 "
10 lb Gruau à 15 Rapp	1	5 "
30 quartiers de blé à 16 batz le quartier	4	8 "
17 quartiers idem à 15 batz	2	5 5 "
12 q <sup>s</sup> grains mélangés à 14 batz	5	8 8
13 $\frac{1}{2}$ q <sup>s</sup> d'orge à 12 batz	1	6 2 "
1 $\frac{3}{4}$ q <sup>s</sup> avoine à 1 batz	1	3
les habillemens et linges	11	8 5 "
Idem	3	8 6 "
<del>Idem</del>		
<del>Idem</del>		
38 quartiers de grains à 15 batz	5	7 "
19 idem à 16 "	3	0 4 "
562 lb. pommes de terre à 14 batz	7	8 7
776 lb idem idem	1	0 8 7 -
3 quartiers avoine à 9 batz	1	8 -
en divers objets	7	2 -
	4	8 6 2 2 $\frac{1}{2}$
		5 2
		3
	2	9 4 4 2 $\frac{1}{2}$
En argent jusqu'au 19 août		5 8 2 9 7 $\frac{1}{2}$
de la provision par le Comité		8 6 0
		17 5 6 8 0
De plus pour hardes		2 3
Livres en argent pour l'Etat		7 6 0 9
	Total	25 00 0 0

Etat des pertes  
Mobilier, fourages bois et suivant sa liste détaillée,  
régler et approuvée par le Comité pour la somme de  
La Maison incendiée, évaluée à

1719 8 "  
2400.  
4119.8

	De	Sur	pour
Il a reçu pour l'indemnité		2500	
En deniers, hardes et argent	2500		
Perles environ 29 $\frac{1}{2}$ pour 70		1619.8	
Reste à payer	4119.8		4119.8

Jean et Jacques

10 personnes

Distributions qui leur ont été faites par le Comité

79 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> lb de pain à 1 batz la livre	79 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
10 lb fromage à 25 Raps	25
4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> lb de graisse à 5 batz la lb	21 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
2 lb de sel à 4 batz la livre	8
5 lb de viande à 1 batz	5
67 lb de pommes de terre à 14 batz le quintal	94 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
100 lb farine à 12 Raps la lb	12
10 lb Gruauf à 15 Raps	15
69 quarterons de blé à 16 batz le quarteron	1104
20 quarterons de seigle à 15 batz	30
105 quarterons grains mélangés à 14 batz	147
15 quarterons d'orge à 12 batz	18
2 quarterons avoine à 7 batz	14
<del>En déduction de linges et argent de ménage valeur</del>	<del>3979</del>
<del>En déduction de</del>	<del>181</del>
26 quarterons de grains à 18 batz	585
26 q <sup>s</sup> de seigle à 16 batz	416
2526 lb de pommes de terre à 14 batz	474
365 lb de seigle	
1968 lb de froment	191
66 q <sup>s</sup> de grains à 14 batz	924
2 q <sup>s</sup> de froment argé à 9 batz	18
2 q <sup>s</sup> de froment avoine à 9 batz	18
En divers objets	5
276 lb de pommes de terre à 14 batz 6/10	388
5 quarterons de froment à 13 batz	10699
	65
En argent jusqu'en 12 oct	10764
De la provision continuée	2466
	960
Plus pour hardes	25890
Sur en Espèce pour la 2e	21
	7496
Total	21548

1. Le matériel, l'usage, les biens de secours de la table en détail voir le 2104.1  
 et appendice, pour la somme de 1800.  
 de Louis-André de l'Abbaye

Il a été reçu pour le dit...  
 en (deuxième, hardes et argent) 2104 8  
 et en la somme de 19 1/2 francs  
 Distance 2104 1 2104



Mobilier, fourrage, bois de chauffage de la base révisée, vigne  
 approuvée par le Comité, pour la commune de  
 La Maison neuve.  
 1900.  
 1086  
 1031  
 2117  
 1907  
 1690  
 2117  
 2117

Balance 2117, 2117

# David Samuel

Guignare 8 personnes

Distributions qui lui ont été faites par le Comité

L. l. R.

58 lb pain à 1 batz la livre	68 "
3 lb de fromage à 25 Batz	2 " "
14 lb de viande salée à 4 batz	7 " "
4 lb de viande à 1 batz	4 " "
5373 lb de pommes de terre à 14 batz le quintal	8922
102 lb de farine à 12 Batz la livre	1224
70 quarterons de blé à 16 batz le quarteron	112 " "
20 quarterons d'avoine à 15 batz	30 " "
82 q <sup>s</sup> grains mélangés à 14 batz	1176 "
15 q <sup>s</sup> d'orge à 12 batz	186 "
6 q <sup>s</sup> d'avoine à 11 batz	66 "
2 quarterons d'avoine à 7 batz	14 "
en habillement et lingerie	256 " 5
Idem Idem	388 "
Idem Idem	109 "
25 quarterons de grains à 15 batz	375 "
24 Idem Idem à 16 batz	384 "
1428 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	2559
500 lb Idem Idem	7000
618 lb Idem Idem	8652
57 quarterons de grains à 14 batz	798 "
1 Idem d'orge à 9 batz	9 "
2 Idem d'avoine à 9 batz	18 "
en divers objets	52 "
	87357
5 quarterons de grains à 13 batz	65 "
handat	3 "
	88007
En argent jusqu'en 14 août	52257
de la semaine précédente	610 "
	204560
De plus pour handat	25 "
Livré en argent pour la Rte.	2734 "
	282505
La petite Hotel mont Vay de Gortre a	11857
116 ont reçu Vay le 14 août 1890	282505
Pertes environ 12% p <sup>r</sup> q <sup>s</sup>	10622
	282505
Balance 2117, 2117	2117, 2117







Jean Isaac  
CART 4 personnes

Distributions qui lui ont été faites par le Comité	L. b. n.
35 lb pain à 1 batz la livre	35 "
5 lb fromage à 25 Batz et 1 1/2 lb grains à 5 batz	19 1/2
1 1/2 lb salé à 4 batz et 2 1/2 lb viande à 1 batz	7 1/2
50 lb fèves à 12 Batz et pour frites, 14 batz	62 "
39 8/9 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	55 8 1/2
47 quarterons de blé à 16 batz le quarteron	75 2 "
42 q <sup>s</sup> de grains mélangés à 14 batz	58 8 "
7 q <sup>s</sup> d'orge à 12 batz	84 "
En habillemens et linge	110 5 "
idem idem	32 6 "
Idem idem	8 2 "
29 quarterons de grains à 16 batz le quarteron	46 4 "
525 lb pommes de terre à 11 batz 6%	7.3.5
15 quarterons de grains à 14 batz	21 " "
1 q <sup>s</sup> d'orge à 9 batz	9 "
en divers objets	6 " "
521 lb pommes de terre à 11 batz 6%	5.1.7 1/2
	448 01
En argent jusqu'au 12 aout.	260 "
P. la pension	- 250 "
	1058.0.1
De plus pour hardes	3 "
Livré en argent pour stable	277 4.9
	1458 5 "

Etat des pertes.

Mobilier, fourrage, Bois etc. suivant la liste détaillée réglée et approuvée à la somme de	1102 6
La maison incendiée	1000 "
	2102.6

Il n'a rien pour l'indemnité	/ le 11
En divers, hardes et argent, voyez la liste détaillée de la balance	1458 5 "
Pertes environ 651 et 1/2 pour 70	661 1 "
	2102.6
Balances	2102.6



## Jean Erce

Etat des pertes.

Mobilier, linge et effets, suivant sa liste réglée et approuvée par le Comité à la somme de 2173 "

Ma robe pour M <sup>lle</sup> Demitè	L	15	12.
En habillemens Linge et argent, Voyez le détail de la page 150		150	0, 8
Perle. à 10 pour 100		86	9 2.

Balance L 217 3 L 217 5

## CART 1 personne

Distributions qui lui ont été faites par le Comité L 62

En habillemens et linge 34 6 "

Idem Idem 25 6 "

Effets divers 11 "

61 3

L'avis en argent pour soldes. 69 0 8

Total L 120 5 8

## Abram Davio

Etat des pertes

Une Sille de Comptoir qui étoit chez Davio Golo, évaluée par le Comité à 182

## Rochar Lapidair

Distributions qui lui ont été faites.

130 lb pommes de terre à 14 batz le quintal 182

Veuve d'Etienne  
 Louis Cart. 1 personne  
 Distributions qui lui ont été faites par le Comité. L. br.

48 lb pain à 1 batz la livre et 1/3 lb grains à 5 batz	56.
828 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	1187
les habillemens et linge	273 "
Dun      Dun	61 "
Σ	6583
Plus 2 q <sup>uarts</sup> de sel à 14 batz.	28
220 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	118.
	7911
Plus 10 lb farine de sarrasin à 12 batz	120
	7491
Livres en argent pour solde	3307
	10998

État des pertes L. br.

Habillemens, linges &c d'après la liste réglée et approuvée par le Comité à la somme de	1823 "
elle a reçu pour indemnité	L. br.
En dernier, habillemens Linge et argent payé le 2. 2. 1809	109 5 8
perle le 10 pour %	72 9 2
Balance - L. 182 " 3	L. 182 3



# Pierre Simon

Guignard 3 personnes  
 Distributions qui lui ont été faites par le Comité L. b. R.

23 $\frac{1}{2}$ pain à 1 batz la livre et 3 $\frac{1}{2}$ de fromage à 25 No. p	3 1 1
2 $\frac{1}{2}$ de Craie à 5 batz la livre et pour 3 $\frac{1}{2}$ batz viande	1 6 "
43 lb farine à 12 No. p	5 1 6
2642 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	36 9 9
40 quarterons de blé à 16 batz le quarteron	6 4 " "
33 q <sup>s</sup> de grains mélangés à 14 batz	4 6 2 "
7 $\frac{1}{2}$ q <sup>s</sup> d'orge à 12 batz	9 "
Le habillement et linge	10 5 1 "
2 dem et dem	3 9 "
effets divers	5 1 "
16 quarterons de grains à 16 batz le quarteron	2 5 6
723 $\frac{1}{2}$ lb } 100 } de pommes de terre à 14 batz le quintal	15 7 2
9 quarterons de grains à 16 batz	1 2 6 -
1 $\frac{1}{2}$ dem - S'angle	9 -
en divers objets	7 2 -
	341 1 8
4 quarterons de grains à 13 batz hardes	5 2 "
	1
	347 3 8
en argent jusqu'à 12 <sup>e</sup> novembre	151 6 5 "
de Lausanne. Centenaire.	500
	1082 0 5.
De plus pour hardes	15 "
Livré en argent pour 500 <sup>e</sup>	917 2 7
	Total 2000 8

Etat des dépenses

1 <sup>e</sup> Mobilier, fourrages, bois &c. suivant sa liste réglée & approuvée par le Comité, pour la somme de	1082 2.
2 <sup>e</sup> La maison de St. Albans, évaluée à	1200
	Total 2287 2.

M <sup>e</sup> reçu pour Judemmi 65	L. p. R.
En deniers hardes et argent, 500 l. de l'Etat de France	2000 8
Pertes environ le 15 pour 70	286 4
	Total 2287 2

95 balance 2287.2 L. 2287.2

Jean David

Golar. 8 personnes

Distributions qui lui ont été faites par le Comité L. 600

11026 lb pommes de terre à 12 baies le quintal	56 3 6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
50 quarterons de blé à 16 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> baies le quarteron	82 5 "
50 q <sup>s</sup> de grains mélangés à 15 baies	75 " "
4 lb viande à 1 baies la livre	4 "
	<hr/>
	214 2 6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

Lequel recevra p<sup>r</sup> l'Etat

1057 3/4  
 320 " "

Etat des pertes

La maison et partie de son Mobilier étant assurés par une compagnie d'assurance française, on a seulement évalué la partie du Mobilier non assurée montant à

427

Mo recevra p<sup>r</sup> l'Etat

En Déniers et argent, Voyez le Détail, Supra L. 220  
 Pertes le 25 pour % 107

Restance 427 " 427



# Abram Sineon

Guignard 2 personnes

Distributions qui lui ont été faites par le Comité L 600

21 lb pain à 1 batz la livre et 2 lb fromage à 25 Rap	26 "
3/4 lb Graines à 5 batz, 3/4 lb Sali à 1 batz et 1/4 lb viandes à 1 batz	" 8 "
10 lb Gruau à 15 Rap	15 "
20 lb Farin à 12 Rap	24 "
19 1/2 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	272 1/2 "
35 quarterons de blé à 16 batz le quarteron	56 " "
21 q <sup>s</sup> de Grains mélangés à 14 batz	294 "
12 q <sup>s</sup> Orge à 11 batz	132 "
En Habillemens et Linge etc	851 "
Idem Idem	315 "
Offre d'indul	1 "
19 quarterons 2 grains à 16 batz le quarteron	272 1/2 "
597 lb pommes de terre à 14 batz 6%	826 "
	2579 9 1/2
De la provision contenue	510 "
	799 9 9/2
De plus pour hardes	12 "
Livres en argent pour soldes	1890 8 "
	1918 2 1/2

Les pertes consistent, savoir

1. Une Liste du mobilier, fourage, bois etc réglée et approuvée par le Comité, pour la somme de fr 659.9
2. Sa maison d'habitation incendiée évaluée 800
3. et une Liste de Justette née Denoy, sa femme et L 494.5
4. Enfin une Liste de Charles Alexandre Rochet simple 27.5

Total L 1184.9  
Total L 1981.9

Il lui ont été remis pour indemnité  
En deniers, hardes et argent, Vozz le détail de la Compt. 1918 2 1/2  
Pertes environ le 38% pour % 769 6 2/2

Balance L 1981.9 L 1981.9

# Abram David

Berney 3 personnes

Distributions qui lui ont été faites par le Comité	L. 60.
35 lb pain à 1 batz la livre & 1/2 lb fromage à 25 Raps	46 2 1/2
2 1/4 lb pain à 5 batz et 1 1/2 lb sel à 1 batz	18 7 1/2
30 lb farine à 12 Raps. et pour 16 1/2 batz de viande &c	52 5
20 quarterons de blé à 16 batz le quarteron	32 " "
21 q <sup>ts</sup> de grains mélangés à 14 batz	29 11 "
2749 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	384 8 1/2
En Habillemens et linge	155 " "
idem idem	82 " "
Affec <sup>ts</sup> divers	1 " "
23 quarterons de grains à 16 batz le quarteron	368
531 lb pommes de terre à 14 batz le quintal	743
24 quarterons de Graine à 16 batz	47.6
1 idem d'Orge	9
	368 6 2 1/2
De l'assurance Cantonale	200
	568 6 2 1/2
De plus pour hardes	9
Livre pour solde en argent	493 6 7 1/2
	Total. L. 1069.2

## Etat des pertes.

Mobilier, bois &c d'après le list <sup>e</sup> réglé et approuvé par le Comité à la somme de	583 2
La maison qu'on a achetée	560
	Total. 1143.2
Moins reçu pour indemnité	L. 70
En argent, denrées et hardes, Voyez le Détail de l'Année 1069 2	
Reste environ le 6 et 7 <sup>e</sup> pour 70	70
	Balance. L. 1113.2



Lise

Etat des pertes

Linge, effets et habits incendiés, suivant sa Liste, réglée et approuvée par le Comité, pour la somme de 99.2

Elle a reçu pour indemnités L. 15 R.  
En argent, les billets et linge Vigi le détail de son état 85 5 2  
L'excès de 14 pour % 13 8 8  
Balance L. 99 2 . L. 99.2.-

Guignard 1 personne  
Distributions qui lui ont été faites par le Comité L. 6 R.

En habillemens et linge 31 9 "  
Idem Idem 16 4 "  
Livres en argent 48 5 "  
Livres en argent pour soldat 37 0 2  
Total L. 85 5 2

Lisette femme

Etat des pertes

Linge effets et habillemens incendiés dans la maison de Abram Samuel Guignard son père, d'après la liste réglée et approuvée 72 "

Elle a reçu pour indemnités L. 15 R.  
En argent, les billets et linge Vigi le détail de son état 15 2  
perle de 10 pour % 2 8 8

Balance L. 72 0 . L. 72 0 "

De Henry Guignard

Distributions qui lui ont été faites.

En habillemens et linge 20 5  
Idem Idem 16 7  
Livres pour soldat en argent 37 2  
Total L. 43 2

Louis Cart fils. 3 personnes			
502 lb	de pommes de terre à 14 batz le quintal	7	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
350 lb	de pommes de terre	49	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
		12	"

Louis Cart fils

Etat des pertes			
pour 40 quartiers de pommes de terre			12

Charles Samuel Rochat 6 personnes

417 lb	de pommes de terre à 14 batz le quintal	58	3
8 quartiers d'orge	à 11 batz le quartier	88	"
1070 lb	de pommes de terre à 14 batz le quintal	149	7
8 quartiers de grains	à 16 batz le quartier	128	
		424	"

Charles Samuel Rochat

Etat des pertes			
En grains et fourrages		30	
Mouchoirs à la main		24	
fermes etc		10	
Total		124	



Abram Louis Bersney  
 396 id de pommes de terre à 14 bats le quintal

56 "

) Etat de pertes  
 Trois toiles de pommes de terre déposées chez le sieur  
 Pierre A. Baron Guignard Evolués 3/4 60.

Jenny Abriel  
 En la billement et linge réglé a 21 7.  
 Elle a reçu pour indemnité L 10 12  
 en argent la billement et linge réglé a dit tout le point 21 2 5  
 Plus le 14 pour % 9 1 3  
 Balance L 21 7. L 21 7.

Golat a Perdure  
 Distributions qui lui ont été faites  
 En habillements et linge 10 4.  
 Ligne en argent pour soldes 10 8 5  
 Total 21 2 5

Louis Morel  
 Pertes en effets divers réglés a 15 7 4

Regent  
 71 a reçu 6 4  
 et 75 id a 16 sols 9 3 4  
 1067 id pommes de terre a 14 bats le quintal  
 Plus 15 7 4

Abram Louis Bernier  
 396 D de pommes de terre à 14 batz la quintal

56

Etat de profits  
 Trois toiles de pommes de terre vendues à la fin  
 de l'année à Abram Guignard Evolués 3/4 6/12

Jenny Béril  
 En habillement et linge réglé à 21 7/8  
 elle a reçu pour indemnité L 10 12  
 en argent de habillement et linge réglé à dit 21 2 5  
 Plus de 11 pour 90 2 4 3  
 Balance L 21 7/8 L 21 7/8

Golar a Béril  
 Distributions qui lui ont été faites  
 En habillement et linge 10 1/2  
 L'argent en argent pour dit 10 8 5  
 Total 21 2 5

Louis Morel  
 Part en offre divers réglé à 15 7 4

Regent  
 71 a reçu  
 21 7/8 D à 16 1/2  
 667 D pommes de terre à 14 batz la quintal  
 Plus 15 7 4



Registre des bois de construction pour les trois communes de la Vallée, 1832-1838, extraits en rapport avec les maisons de l'Abbaye incendiées en 1833.

Du 7. Février 1834.

Berney, Samuel = Enock, de l'Abbaye.

1834.

Extrait du Décret dressé à sa requête le 8. Février 1834, sur la commission des trois communes nommée à cet effet, pour reconstruction d'une maison de 50 pieds de front, 44 de profondeur sur 25 de hauteur moyenne, comprenant logement, grange et écurie, sur la place de celle qu'il a perdue à l'incendie de l'Abbaye la nuit du 15. au 16. Décembre 1833.

1. La Charpente complète de la dite maison.
2. La couverture du toit de 50 pieds sur 60, anselles et lambier.
3. La couverture des chappes, des côtés de vent et bise, de 144 pieds sur 15, anselles et lambier.
4. Une paroi sur le devant de la grange et de l'écurie de 18 pieds sur 26, les portes de la grange et de l'écurie, comprise 50 pieds de charriage pour assemblage des poutres.
5. Le plancher de la grange en planches, de 25 pieds sur 10, une paroi de 23 pieds en boudrons, entre la grange et l'écurie, 4 colonnes de 6 pieds, une paroi entre la grange et l'allée en planches de 25 pieds 4 colonnes de 7 pieds.
6. Les ébauches sur la grange, le plancher de 25 pieds sur 10, 4 poutres de 25 pieds.
7. Les deux planchers de l'écurie de 25 pieds sur 12, 7 crochets et les portes, 9 poutres de 13 pieds, 5 solives de 25 pieds, les montants de 7 crochets et de la porte.
8. Une allée de 22 pieds sur 4, les deux planchers, 2 poutres et 2 solives, de 22 pieds.
9. Cuisine de 20 pieds sur 25, les deux planchers, 7 poutres et 7 solives, de 25 1/2 pieds, une cheminée de 25, 4 crochets de 25 pieds, 4 poutres de 12 pieds, 1 boudron pour brancards.
10. Une cave au fond de la grange et de l'écurie de 22 pieds sur 8, le plancher dessus 4 poutres de 23 pieds.
11. La chambre de la plaque de 20 pieds sur 20, les deux planchers, 7 poutres 7 solives de 20 1/2 pieds.
12. Escalier fermé pour monter à l'étage.
13. Une chambre sur celle de la plaque de la même dimension, les deux planchers, 7 poutres de 21 pieds, une paroi en boudrons de 20 pieds, 2 filières de 20 pieds.
14. Les montants en planches de 5 portes, les portes et les décharges sur les portes et fenêtres.

Ce dérivé porte pour

sur lequel il est déduit pour un dérivé obtenu en 1833, pour la maison incendiée

163 planches 1/2

116

Reste 53 planches 1/2

Reste donc à cinquante-trois planches un quart.

Sont signés: S. Samuel Guignard syndic, J. D. Gôlay, vice-président, L. Linn: Gôlay, mpt., M. A. Rochat, municipal, David Bernay, maître charpentier, le dit jour à l'Abbaye.

En ce approuvé en assemblée de trois communes au Sénat le 7. février 1834.

# Guignard, Pierre-Abram, de l'abbaye

Déjà dressé à sa requête le 8 Janvier 1834 pour la commission de  
 1° Deric, pour reconstruction d'une maison sur la place de celle qu'il a perdue  
 à l'incendie du village de l'abbaye la nuit du 15 au 16 Décembre 1832. -

- 1° La charpente entière de dite maison.
- 2° La couverture en ardoises et lambris de 68 pieds sur 50.
- 3° La couverture d'une cheppe du côté du couchant de 30 pieds sur 8, ardoises et lambris.
- 4° Une paroi en planches pour fermer l'avant-toit de 30 pieds sur 10, 3 colonnes et 3 filaires de 18 pieds sur 30.
- 5° Une dite en planches sur le devant de la grange et de l'Écurie, les portes comprises.
- 6° Un plancher en boudrons à l'avant-toit de 30 pieds sur 10, 4 solives de 30 pieds.
- 7° À la grange un plancher en planches de 25 pieds sur 10, une paroi en boudrons entre la grange et l'Écurie de 25 pieds, 4 colonnes de 6 pieds, une paroi entre la grange et l'allée et entre la grange et la Cuisine en planches de 35 pieds, 2 colonnes de 7 pieds.
- 8° Escaliers sur la grange de 25 pieds sur 10, plancher en planches, 4 filaires de 25 pieds.
- 9° Les deux planchers de l'Écurie de 25 pieds sur 15, 7 arches et la porte, 9 poutres de 16 pieds et 6 solives de 25 pieds; 2 placards pour montants de portes.
- 11° Les deux planchers d'une allée de 25 pieds sur 4, 4 pièces de 25 pieds pour poutres et solives.
- 12° Les deux planchers de la Cuisine de 19 pieds sur 18, 7 poutres et 7 solives de 18 1/2 pieds, une paroi entre la Cuisine et une chambre en boudrons de 19 pieds, 80 pieds de bois pour filaires.
- 13° Escalier pour descendre à la cave sous la grange.
- 14° Le plancher de dite cave de 25 pieds sur 10, 9 poutres de 11 pieds.
- 15° Chambre de la plaque de 25 pieds sur 16, les deux planchers, 9 poutres et 9 solives de 16 1/2 pieds.
- 16° Deux chambres sur le derrière de 30 pieds sur 11 les deux planchers, 5 poutres 5 solives de 30 1/2 pieds, une paroi entre les deux chambres en boudrons de 11 pieds, 42 pieds de bois pour filaires et montants.
- 17° Escalier fermé pour monter à l'Écuze.
- 18° Une antichambre à l'étage de 19 pieds sur 18 les 2 planchers, une paroi en boudrons de 19 pieds, 7 poutres de 20 pieds, 80 pieds de bois pour filaires et montants de portes.
- 19° Une chambre sur le devant, de 25 pieds sur 16 les deux planchers, 9 poutres de 17 pieds.
- 20° Deux chambres sur le derrière, de 30 pieds sur 11, les deux planchers, 11 pieds de paroi en boudrons, 5 poutres de 31 pieds et 100 pieds marineage pour filaires et montants de portes.



21. Escalier fermé pour monter au grenier.  
 22. Grenier de 15 pieds sur 13, les deux planchers, six poutres de poutres, 210 poutres de bois pour poutres, poutres et montants de poutres.  
 23. Les montants de 2 portes en plateaux, les deux portes et les décroches sur les portes et fenêtres.

( ) Dénier porte pour deux-cent-neuf planches et bois.

Ont signé: J. Samt guignard syndic, J. D. Goley, Président, L. Leri: Goley, m<sup>r</sup>, Moïse Rochas, municipal, David Berny, maître charpentier, à l'Abbaye le 2<sup>e</sup> jour 8<sup>e</sup> Janvier 1834.

Lu et approuvé en assemblée de trois Communes au Vieux le 17 Janvier 1834.

## Golaz, Jean-Pierre-Samuel et Jacques-Henri - De l'Abbaye.

Dénier dressé à leur requête le 8<sup>e</sup> Janvier 1834, pour la fourniture de bois pour reconstruction d'une maison sur la place de celle qu'ils ont perdue à l'Incendie au Village de l'Abbaye la nuit du 15 au 16 Décembre 1833.

1. La charpente entière de la dite maison.
2. La couverture de dite maison de 60 pieds sur 84, unelles et lambris.
3. Une chape à unelles et lambris, des côtés devant et occident de 8 pieds sur 85.
4. Une paroi en planches sur le devant de la grange et de l'écurie de 18 pieds sur 30.
5. Une dite, en planches pour fermer l'avant-toit de 10 pieds sur 30, - marinsys nécessaires.
6. Un plancher en Boudron, à l'avant-toit, de 10 pieds sur 30, 4 solives de 30 pieds.
7. À la Grange un plancher en plateaux, de 30 pieds sur 10, une paroi en planches entre la grange et l'allée, de 30 pieds et 14 pieds de marinsys, une dite en Boudron entre la grange et l'écurie de 30 pieds, 4 solives de 6 pieds, le plancher des Echaux de 30 pieds sur 10, 4 poutres aux poutres de 30 pieds.
8. Les deux planchers de l'Écurie de 30 pieds sur 16, l'un en Boudron, l'autre en planches, 8 croches à la porte, 10 poutres de 17 pieds, 6 solives de 30 pieds.
9. Le plancher de l'allée en Boudron de 30 pieds sur 14, le plancher dessus idem en planches, 4 solives et poutres de 30 pieds.
10. Les deux planchers de la Cuisine, de 15 pieds sur 20, 7 poutres de 14 pieds, 7 solives de 16 pieds.
11. Une chambre au fond de la grange et de l'Écurie, de 20 pieds sur 13, les deux planchers, 7 poutres et 7 solives de 14 pieds.
12. Escalier pour descendre à la cave.
13. Une cave sous la grange de 30 pieds sur 10, le plancher dessus, 10 poutres de 11 pieds.



Année 1834.

114.

14. Une Cave sous la Grange de 30 pieds sur 10, le plancher dessus 10 poutres de 11 pieds.
14. Chambre de la plaque de 20 pieds sur 20, les 2 planchers, 7 poutres de 21 pieds, 7 solives de 20 pieds.
15. Chambre sur le devant, de même dimension, les 2 planchers, 7 poutres et solives de 20 1/2 pieds.
16. Les montants en plateaux de 6 poutres et les dites portes en planches.
17. Escalier fermé pour monter à l'étage.
18. Une antichambre à l'étage de 15 pieds sur 20, les deux planchers, une paroi en Boudrons de 20 pieds, 7 poutres de 16 pieds et 65 pieds marinage pour montants et filières.
19. Une chambre ayant vue sur le derrière de 20 pieds sur 13, les deux planchers, une paroi en Boudrons de 20 pieds, 7 poutres de 14 pieds et 10 pieds marinage pour filières.
20. Deux chambres ayant vue, une sur le derrière et une sur le devant, de chacune 20 pieds sur 20, les deux planchers, 40 pieds de parois, en Boudrons, 14 poutres de 21 pieds et 100 pieds de marinage pour filières.
21. Escalier fermé pour monter au grenier.
22. Un Grenier de 15 pieds sur 15, les deux planchers, 60 pieds de parois, 210 pieds de marinage pour poutres, filières et montants.
23. Marinage pour décharges sur les portes et fenêtres.

Le D<sup>eu</sup>x porte pour deux cent cinquante quatre plants un tiers.

Sont signés: J. Samt Guignard, Syndic, J. D. Golay, Vice-président,  
L. Em. Golay, m<sup>r</sup>, Moïse Rochet municipal, David Bernuy, maître  
Charpentier, à l'Abbaye le dit jour 8. Janvier 1834.

Vu et approuvé en assemblée de Trois Communes, au  
sentin le 7. février 1834.

Golay Jean-David, aubergiste, de l'Abbaye.  
L'Acte dressé à sa requête le 8. Janvier 1834, par la commission  
des D<sup>eu</sup>x, pour reconstruction d'une maison de 60 pieds de front, 50 de profondeur  
sur 25 de hauteur moyenne, comprenant logement, grange et écurie, sur la place de  
celle qu'il a perdue à l'Inondation au village de l'Abbaye, la nuit du 15 au 16  
Décembre 1833.

1. La charpente compléte de la dite maison.
2. La couverture en ardoises et lambour de 72 pieds sur 60.
3. La couverture d'une chappe du côté d'occident, de 50 pieds sur 10; ardoises et lambour.
4. La moitié d'une paroi mitoyenne en planches du côté d'orient, de 50 pieds sur 10.
5. Une paroi en planches pour fermer l'avant-toit; de 30 pieds sur 18; 4 colonnes de 18 pieds et 3 courvies de 30 pieds.
6. Un planche en Boudron, à l'avant-toit, de 30 pieds sur 10; 4 solives de 30 pied.
7. Une paroi en planches sur le devant de la Grange et de l'Écurie, de 30 pieds sur 18, les portes de grange et d'entrée comprises; 50 pieds de murinage pour monter les portes.
8. Le planche de la Grange en plauvent, de 30 pieds sur 10, une paroi en Boudron de 30 pieds, entre la Grange et l'Écurie, 5 colonnes de 6 pied; une paroi en planches entre la Grange et l'Allée, de 30 pieds; 2 colonnes de 7 pied.
9. Le planche des bœuchiers sur la Grange, de 30 pieds sur 10; 4 filières de 30 pieds.
10. Les deux planches de l'Écurie, de 30 pieds sur 16; 9 crochets et la porte, 10 poutres de 17 pieds; 6 solives de 30 pieds et 2 plauvent pour forme de la porte.
11. Une allée de 30 pieds sur 4, les deux planches, 4 poutres et solives de 20 pied.
12. Une cuisine de 10 pieds sur 31, les deux planches; 7 poutres et 7 solives de 31 1/2 pied.
13. Escalier pour descendre à la cave sous une chambre.
14. Le planche dessus de la cave, de 25 pieds sur 13; 9 poutres de 14 pied.
15. Chambre de la plaque de 25 pied sur 13, les deux planches; 25 pied de paroi en Boudron; 9 poutres et 9 solives de 13 1/2 pied; 2 filières de 25 pied.
16. Une chambre à côté de la précédente, de la même grandeur, 9 poutres de 14 pied.
17. Une, idem, au fond de la Grange et de l'Écurie, de 25 pied sur 8, le planche dessus; 8 pied de paroi entre cette chambre et la cuisine; 4 poutres de 26 pied; 36 pied pour filières et montants.
18. Escalier fermé pour monter à l'Étage.
19. Une antichambre de 31 pied sur 19, les deux planches; 38 pied de paroi en Boudron 7 poutres de 32 pied; 116 pied pour filières et montants.
20. Une chambre de 26 pied sur 25, les deux planches; 25 pied de paroi; 9 poutres de 27 pied; 120 pied pour filières et montants.
21. Les formers et montants de 4 portes et les portes.
22. Escalier fermé pour monter au grenier.
23. Un grenier de 16 pied sur 16, les deux planches; paroi des quatre côtés; 216 pied pour poutres, filières et montants de portes.
24. Les déchaussés sur les portes et les fenêtres.



Année 1834.

(116.)

Deux ports pour deux-cent-quarante-sept plantes un quart,  
Ont signé : M. Saint Guignard Syndic, F. D. Joluy Vice-président, L. Tim-  
Joluy, not., Moïse Rochus, municipal, David Barroy, maître-charpentier, à  
l'Abbaye le susdit jour 8. Janvier 1834.

Vu et approuvé en assemblée de l'Ordre Commun au Serrin le 7.  
Janvier 1834.

## Guignard, Isaac-Samuel, de l'abbaye.

Deux Dresse à sa requision le 8. Janvier 1834, pour la Commission des Dresse  
pour reconstruction d'une maison de 40 pieds de front, 49 de profondeur sur 25 pieds de  
hauteur moyenne, sur la place de celle qu'il a perdue par l'incendie au village de l'abbaye  
la nuit du 15 au 16 Décembre 1833. comprenant logement, grange et écurie.

1. La charpente complète de dite maison.
2. La couverture, idem, de 68 pieds sur 10; ardoises et lambrier.
3. La couverture d'une chappe du côté de base de 42 pieds sur 10; ardoises et lambrier.
4. Une paroi en planches pour fermer l'avant-toit, de 25 pieds sur 18, et une de 15  
pieds sur 8; 4 colonnes de 18 pieds, et 3 filières de 10 pieds.
5. Une dite en planches sur le devant de la grange et de l'écurie de 25 pieds sur 8,  
les portes comprises; 50 pieds de marinage pour monter de porte.
6. Une planche en boudron à l'avant-toit de 25 pieds sur 8; 3 solives de 25 pieds.
7. A la grange un planche en plateau de 26 pieds sur 10; une paroi en boudron  
entre la grange et l'écurie de 25 pieds, 4 colonnes de 6 pieds; une paroi en planches  
entre la grange et l'allée, de 25 pieds; 2 colonnes de 7 pieds.
8. Les deux planchers de l'écurie de 26 pieds sur 15; 7 archer et la porte, 9 portes de 16 pieds  
et solives de 26 pieds, 2 plateaux pour monter de porte.
9. Les deux planchers de la grange planchéier en planches de 26 pieds sur 10, 4 filières de 26 pieds.
10. Les deux planchers de l'allée de 10 pieds sur 11; 4 pièces pour poutres et solives de 10 pieds.
11. Les deux planchers de la cuisine de 24 pieds sur 12; une paroi en planches de 14  
pieds; 9 portes de 13 pieds, 9 solives de 12 pieds; 48 pieds marinage pour filières.
12. Escalier pour descendre à la cure.
13. Une cure sous la grange de 26 pieds sur 10, un planche en planches; 9 portes  
de 11 pieds.
14. La chambre de la place de 10 pieds sur 19, les deux planchers, une paroi entre  
cette chambre et une autre de 16 pieds en boudron; 7 portes de 17 pieds; 7 solives  
de 16 pieds; 36 pieds marinage pour filières.
15. Une chambre à côté de la précédente de la même dimension.
16. Escalier fermé pour monter à l'écurie.

(117.)



Année 1834.

117.

17. Une antichambre à l'Étage, de 24 pieds sur 14, les deux planchers; une paroi de 24 pieds; 19 poutres de 15 pieds; 2-filières de 24 pieds.
18. Deux chambres sur le derrière, de 16 pieds sur 38 entre les deux; les deux planchers une paroi en Boudrons pour les séparer de 16 pieds; 14 poutres de 17 pieds et 36 pieds de marinage pour filières.
19. Montants de 3 portes en plateaux et les portes, marinage pour décharger sur les portes et fenêtres.
20. Une paroi moyenne entre cette maison et la voisine pour sa part 20 pieds sur 10.

Le D<sup>e</sup>rie porte pour cent septante cinq planches cinq haies.

Voit signé: J. Sum<sup>r</sup> Guignard, syndic; J. D. Goley, Vice-Président; L. En<sup>r</sup> Goley, m<sup>r</sup>l.; Moïse Rochat municipal; David Berney, maître charpentier à l'abbaye le 8. Janvier 1834.

Fait et approuvé en assemblée de trois Communes au Venin le 7. Janvier 1834.

## Abram David Berney, de l'abbaye.

Dévis dressé à sa requête le 8. Janvier 1834, par la Commission des D<sup>e</sup>rie pour reconstruction d'une maison de 36 pieds de front, 18 de profondeur sur 10 pieds de hauteur moyenne sur les murs extérieurs, comprenant logement & écurie, sur la place de celle qu'il a perdue par l'incendie au village de l'abbaye, la nuit du 15 au 16. L<sup>r</sup> 1833.

1. La charpente complète de la dite maison.
2. La couverture du toit de 18 pieds sur 50, en anselles et lambris.
3. La couverture de deux chappons, de chacune 8 pieds sur 35; anselles et lambris.
4. Les deux planchers d'une cuisine de 8 pieds sur 14, 4 poutres de 18 solives de 11 1/2 pieds.
5. Escalier pour descendre à la cave sous la chambre de la plume.
6. Le plancher de la dite cave, de 13 pieds sur 14; 5 poutres de 15 pieds.
7. Une chambre sur la cave de 13 pieds sur 14, les deux planchers; 5 poutres de 15 pieds.
8. Les deux planchers de l'écurie de 7 pieds sur 14; 2 crèches, 3 poutres et 3 solives de 11 1/2 pieds, les montants des crèches et de la porte.
9. Escalier fermé pour monter à l'Étage.
10. Une antichambre à l'Étage de 8 pieds sur 14, les deux planchers; une paroi de 14 pieds; 6 pièces de 15 pieds pour les poutres et filières.
11. Une salle de 13 pieds sur 14, les deux planchers; 5 poutres de 15 pieds.
12. Escalier pour monter au Gableau.
13. Les montants ou fermes de 4 portes, les dites portes, les décharges sur les portes et fenêtres.

Année 1834.

(118.)

Ce Dévis porte pour cinquante six plantes et demie,

Sont signés : J. Saml. Guignard, syndic; J. D. Golay, Vice-président, P. Le Golay, mp<sup>e</sup>; Moïse Rochat, municipal; David Bernuy, maître-charpentier; à l'Abbaye le 8. Janvier 1834.

Qui a approuvé en assemblée de Trois Communes au semier le 7 février 1834.

## Guignard, Pierre-Siméon, de l'abbaye

Dévis dressé à sa requéition sous date du 8. Janvier 1834, pour la fourniture des Dévis, pour reconstruction d'une maison de 55 pieds de front, 45 pieds de prof due, sur 25 piés de hauteur moyenne, sur la place de celle qu'il a perdue par l'Inondée au Village de l'abbaye la nuit du 15 au 16 Décembre 1833.

- 1<sup>o</sup> La Charpente complète de la dite maison.
- 2<sup>o</sup> La couverture du toit de 55 pieds sur 63; ardoises et lambour.
- 3<sup>o</sup> La moitié d'une paroi moyenne de 45 pieds sur 10, en planches, pour la moitié  $2\frac{1}{2}$  Toises.
- 4<sup>o</sup> Une paroi en planches pour fermer l'avant-toit, de 30 pieds sur 10; 4 colonnes de 10 piés; 3 courbes de 30 piés.
- 5<sup>o</sup> Une dite pour fermer sur la grange et l'Écurie de 30 piés sur 18, les portes de la grange et d'entrée comprises, 50 piés de muraille pour monter les portes.
- 6<sup>o</sup> Le plancher de l'avant-toit, en boudrons, de 30 piés sur 10, 4 solives de 30 piés.
- 7<sup>o</sup> Le plancher de la grange en plateaux, de 35 piés sur 10; une paroi en boudrons entre la grange et l'Écurie de 35 piés; cinq colonnes de 6 piés; une paroi en planch entre la grange et l'Allée de 35 piés; deux colonnes de 7 piés.
- 8<sup>o</sup> Le plancher des Ebauchés sur la grange de 35 piés sur 10; 4 solives de 35 piés.
- 9<sup>o</sup> Les deux planchers de l'Écurie de 35 piés sur 16; 10 Crochet de la porte; 12 poutres de 16 piés; 6 solives de 35 piés; les montants de 10 Crochet et de la porte.
- 10<sup>o</sup> Les deux planchers de l'Allée de 25 piés sur 4; 2 poutres et 2 solives de 25 piés.
- 11<sup>o</sup> Les deux planchers de la cuisine de 22 piés sur 13; 8 poutres de 14 piés et 8 solives de 13 piés.
- 12<sup>o</sup> Escalier pour descendre à la cave sous une chambre.
- 13<sup>o</sup> Le plancher de la dite Cave, de 22 piés sur 13; 8 poutres de 14 piés.
- 14<sup>o</sup> La chambre sur la Cave de 22 piés sur 13, les deux planchers; 8 poutres de 14 piés.
- 15<sup>o</sup> Une autre chambre du côté opposé de la cuisine de 22 piés sur 13, les deux planchs une paroi en boudrons de 22 piés, 8 poutres et 8 solives de 13  $\frac{1}{4}$  piés 64 piés pour filer.

Année 1834.

119.

- 16°. Escalier fermé pour monter à l'Étage.
- 17°. Une antichambre de 22 pieds sur 13, les deux planchers; 8 poutres de 11 pieds; 13 poutres de paroi.
- 18°. Une chambre sur celle de la plume de 22 pieds sur 13, les deux planchers; 8 poutres de 11 pieds.
- 19°. Une autre chambre ayant vue sur le Jardin, de 22 pieds sur 13, les 2 planchers; une paroi en Boudron de 22 pieds; 8 poutres de 11 pieds et 64 poutres minimes pour filières.
- 20°. Escalier pour monter aux cabinets, sur l'avant-toit.
- 21°. Deux cabinets sur l'avant-toit, conçus, de chacun 15 pieds sur 10, séparés par une paroi en Boudron; parois en planches des 4 côtés extérieurs; 4 poutres de 30 pieds; 110 poutres minimes pour filières et montants.
- 22°. Les montants en plateaux de 3 portés, les portes en planches et les décroches sur les fenêtres et portes.

Ce Dénoué porte pour deux cent deux plants.

Vous signés: J. Saml. Guignard, syndic; J. D. Goley, vice-président, L. L'in: Goley, m<sup>re</sup>; Moise Rochut, m<sup>re</sup>; David Barney, maître charpentier, à l'abbaye le 8<sup>e</sup> Janvier 1834.

Vu et approuvé en assemblée de l'Église Communale au sonner le 7<sup>e</sup> février 1834

Caru, Jean-Louis et Jean-Isaac, de l'abbaye.

Débit dressé à leur requête sous date du 8<sup>e</sup> Janvier 1834, pour la commission des Dénoués, pour reconstruction d'une maison de 50 pieds de front, 60 de profondeur sur 25 pieds de hauteur moyenne, sur la place de celle qu'ils ont perdue par l'Inondation au Village de l'abbaye la nuit du 15 au 16 Décembre 1833.

- 1°. La charpente complète de la dite maison.
- 2°. Sa couverture en anelles et lambris du toit de 50 pieds sur 82.
- 3°. Celle d'une choppe du côté de l'Église de 60 pieds sur 10; anelles et lambris.
- 4°. Une paroi soit renouée du côté d'occident en planches, de 60 pieds sur 10.
- 5°. Une paroi en planches, pour former l'avant-toit, de 18 pieds sur 30; 4 colonnes de 18 pieds; 3 courtois de 30 pieds.
- 6°. Le plancher de l'avant-toit en Boudron, de 30 pieds sur 10; 4 solives de 30 pieds.
- 7°. Une paroi en planches au devant de la Grange et de l'Écurie, de 30 pieds sur 8, les portes de Grange et d'entrée comprises; 50 poutres minimes pour les montants des portes.
- 8°. Le plancher de la Grange en plateaux, de 30 pieds sur 10; une paroi en Boudron entre la Grange et l'Écurie, de 30 pieds; 5 colonnes de 6 pieds; une paroi en planches entre la Grange et l'allée de 30 pieds; 2 colonnes de 7 pieds.



Année 1834.

120.

9. Le plancher des écuries sur la grange, de 30 pieds sur 10; 4 poutres de 30 pieds.
10. Les deux planchers de l'écurie de 30 pieds sur 16; 9 crèches et les portes; 10 poutres de 17 pieds; 6 solives de 30 pieds; Les montants des 9 crèches; 2 plateaux pour forme de portes.
11. L'allée de 50 pieds sur 4, les deux planchers, 2 poutres et 2 solives de 50 pieds.
12. A la cuisine, les deux planchers, de 16 pieds sur 16, une cheminée, en planches de 25 pieds; 6 poutres de 17 pieds; 6 solives de 16 pieds, 4 fleches de cheminée de 25 pieds; 4 poutres de cheminée de 12 pieds; 6 boudrons pour traverses.
13. Le plancher dessus d'une cave au fond de la grange et de l'écurie de 25 pieds sur 18, 9 poutres de 19 pieds.
14. Une chambre de la pluye de 16 pieds sur 20, les deux planchers; 7 poutres et 7 solives de 16 1/2 pieds.
15. Une dite, ayant vue au midi, de la même dimension.
16. Escalier formé pour monter à l'écurie.
17. Une antichambre de 10 pieds sur 10, les deux planchers; 4 poutres de 11 pieds; 21 pieds de parois.
18. Une chambre sur le devant de 16 pieds sur 20, les deux planchers; 7 poutres de 17 pieds.
19. Une dite sur le derrière de la même dimension.
20. Un cabinet sur le devant de l'allée de 10 pieds sur 4, les deux planchers; 14 pieds de parois en boudrons; pour poutres et filières 10 pieds de manivages.
21. Les montants de 7 portes en plateaux; les dites portes; les décharges sur les portes et fenêtres.
22. Un grenier de 18 pieds sur 14, les deux planchers; 32 pieds de parois; 6 poutres de 19 pieds; 66 pieds manivages pour filières et montants de portes.

De D'érie porte pour deux cent dix-neuf planches usées.

Ont signé: J. Dum. Guignard, syndic; J. D. Galay, vice-président, L. Loin; Galay, m<sup>re</sup>; Moïse Rochat, m<sup>re</sup>; David Berny, maître charpentier, et l'abbé le 8. Janvier 1834.

Vu et approuvé en assemblée de trois Communes, au Senec le 7. février 1834

Guignard, Abram Samuel, de l'abbaye  
D'érie dressé à sa requête sous date du 8. Janvier 1834, par la commission de  
D'érie, pour reconstruction d'une maison de 24 pieds de front, 51 de profondeur sur 25 de  
hauteur moyenne, sur la place de celle qu'il a perdue par l'incendie au village de  
l'abbaye.

Année 1834.

121.

L'abbaye, la nuit du 15 au 16<sup>e</sup> Décembre 1833.

- 1<sup>o</sup>. La Charpente complète de dite maison.
- 2<sup>o</sup>. La couverture du toit, de 70 pieds, sur 14; et sur l'avant-toit soit rébellion, 51 pieds sur 15; anelles et lambour.
- 3<sup>o</sup>. Une paroi sur le devant de la Grange et de l'Écurie en planches, de 23 pieds sur 22, les portes comprises; 50 pieds de menuiserie pour monter les portes.
- 4<sup>o</sup>. Plancher de la Grange, en planches, de 31 pieds sur 11; une paroi en Boudron entre la Grange et l'Écurie de 31 pieds; une die en planches entre la Grange et l'allée de 31 pieds; 5 colonnes de 6 pieds; 2 dies de 7 pieds.
- 5<sup>o</sup>. Les deux planchers de l'Écurie, de 31 pieds sur 16; 9 tréches et la porte; 10 poutres de 17 pieds; 6 solives de 31 pieds, 2 planches pour montants de la porte.
- 6<sup>o</sup>. Les deux planchers de l'Allée, de 20 pieds sur 11; deux poutres et deux solives de 20 pieds.
- 7<sup>o</sup>. Les deux planchers de la Cuisine, de 20 pieds sur 16; 7 poutres et 7 solives de 16 1/2 pieds.
- 8<sup>o</sup>. Escalier pour descendre à la cave.
- 9<sup>o</sup>. Le plancher dessus d'une cave, de 26 pieds sur 12; 10 poutres de 13 pieds.
- 10<sup>o</sup>. Chambre sur la cave de 26 pieds sur 12, les deux planchers; 10 poutres de 13 pieds.
- 11<sup>o</sup>. Chambre de la plume de 24 pieds sur 16, les deux planchers; 9 poutres et 9 solives de 16 1/2 pieds.
- 12<sup>o</sup>. Escalier fermé pour monter à l'Écurie.
- 13<sup>o</sup>. Une antichambre à l'Écurie, de 20 pieds sur 16, les deux planchers; 36 pieds de paroi en Boudron; 7 poutres de 17 pieds, et 92 pieds de menuiserie pour filières et montants de portes.
- 14<sup>o</sup>. Une chambre, ayant vue sur le devant de 24 pieds sur 16, les deux planchers; 15 pieds de paroi en Boudron; 9 poutres de 17 pieds; 30 pieds de menuiserie pour filières.
- 15<sup>o</sup>. Charpente pour couvrir une chambre et un cabinet en dehors, mais attachés à la maison.
- 16<sup>o</sup>. Couverture en anelles et lambour, chappe de 10 pieds sur 15.
- 17<sup>o</sup>. Les deux planchers de la dite chambre de 10 pieds sur 10; 4 poutres et 4 solives de 10 1/2 pieds.
- 18<sup>o</sup>. Cabinet sur la chambre de 10 pieds sur 10, les deux planchers; 4 poutres de 11 pieds.
- 19<sup>o</sup>. Une grenier de 15 pieds sur 10, les 2 planchers; 35 pieds de paroi; 4 poutres et 4 solives de 16 pieds, et 95 pieds pour filières et montants.
- 20<sup>o</sup>. Escalier pour monter au grenier et au Gableux.
- 21<sup>o</sup>. Une paroi mitoyenne entre la dite maison et la voisine de 50 pieds sur 15, lambris 40 pieds.
- 22<sup>o</sup>. Les montants en planches pour 6 portes, les planchers pour les portes.

Année 1834.

122.

23. Du marinage pour décharger sur les portes et fenêtres.  
24. Le plancher en planches des Ecuries sur la grange, de 25 pieds sur 11, et filées de 25 pieds.

Ce Dévis porte pour deux cent trois planches,

Sont signés: J. Saml. Guignard, syndic, J. D. Goulay, Vice-Président,  
L. Elm. Goulay, mp.; Moïse Rochat, municipal; David Bernuy, maître  
Charpentier, à l'Abbaye le 8. Janvier 1834.

Vu & approuvé en assemblée de l'avis Communes au Stenier le 17. Janvier  
1834.

## Guignard, David Samuel, de l'abbaye

Dévis dressé à sa requisition sous date du 8. Janvier 1834, pour la commission  
des Dévis, pour reconstruction d'une maison de 33 pieds de front, sur 60 de  
profondeur et 25 de hauteur moyenne, comprenant logement, grange et écuries  
sur la place de celle qui a été perdue par l'incendie au Village de l'Abbaye  
la nuit du 15 au 16 Décembre 1833.

1. La charpente complète de la dite maison.
2. La couverture du toit, 33 pieds sur 82; anselles et lambour.
3. Une paroi en planches pour former l'avant-toit de 33 pieds sur 18; 4. Colonne  
de 18 pieds et 3 filières de 33 pieds.
4. Le plancher de l'avant-toit en Boudrons de 30 pieds sur 10; 4 solives de 30  
pieds.
5. Une paroi en planches sur le devant de la grange et de l'Écurie de 30 pieds sur  
18, les portes de la grange & de l'entrée comprises; 50 pieds marinage pour  
monter les portes.
6. Le plancher de la grange en plateaux de 30 pieds sur 10; une paroi entre la  
grange & l'Écurie de 30 pieds en Boudrons; 5 colonnes de 6 pieds, une paroi  
en planches, entre la grange et l'Allée, de 30 pieds; 2 colonnes de 7 pieds.
7. Le plancher en planches des Ecuries sur la grange, de 30 pieds sur 10; 4  
filières de 30 pieds.
8. Les deux planchers de l'Écurie de 30 pieds sur 16; 9 créches et la porte; 10 portes  
de 17 pieds; 6 solives de 30 pieds et 2 plateaux pour former de la porte.
9. Une allée de 30 pieds sur 4, les deux planchers; 2 poutres et 2 solives de 30 pieds.
10. Une cuisine de 14 pieds sur 16, les deux planchers; 6 poutres et 6 solives de 14  
pieds; une paroi en Boudrons de 14 pieds.
11. Escalier pour descendre à la fosse sous la grange.



Année 1834.

123.

12. Une planche dessus de la cave, de 30 pieds sur 10, en planches; 10 poteaux de 11 pieds;
13. Une chambre à côté de la cuisine de 16 pieds sur 16, les deux planches; 6 poteaux et 6 solives de 16 1/2 pieds.
14. Escalier fermé pour monter à l'Église.
15. Une antichambre de 14 pieds sur 16, les deux planches; 6 poteaux de 15 pieds; 14 pieds de parois.
16. Une chambre à côté de 16 pieds sur 16, les deux planches, 6 poteaux de 17 pieds; 16 pieds de parois.
17. Escalier fermé pour monter au grenier.
18. Un grenier de 16 pieds sur 16, les deux planches; 64 pieds de parois; 216 pieds de menuiserie pour poteaux, filières et montants de la porte.
19. Les montants de 6 portes en planches et les poteaux.
20. Ses décharges sur les portes et fenêtres en menuiserie.
21. La moitié des parois moyennes, de chaque côté 20 pieds.

Ce devis porte pour cette huitième deux plantes ondes  
Doutières.

Sont signés: J. Sam. Guignard, syndic; J. D. Goley, maître d'œuvre;  
S. Guin. Goley, m<sup>re</sup>; Moïse Rochet, m<sup>re</sup>; David Bonney, maître  
charpentier, à l'abbaye le 8. Janvier 1834.

Vu et approuvé en assemblée de trois communes au Chapitre  
le 7. février 1834.



Le 23<sup>e</sup> Juin 1837.

Comme de S. Abbaye, commune de S. Abbaye  
M<sup>rs</sup>. Meylan, Rochat & Dubert présents.

Président de M<sup>r</sup>. Meylan

La séance est ouverte à sept heures du  
matin.

Le Procès verbal de la séance d'hier est  
approuvé.

N<sup>o</sup> 91.  
Tabl. 11

94.

Guignard, Charles Jean David-James &  
Amiel Louis.

A. S. Abbaye, une maison d'habitation, grange  
et jardin.

Le tableau ci-dessous ne concerne que maisons,

doncques pour le tout,

Chap. de Roscoët f: 4000 —

Conservation 8.

age 3 ans.

Valeur locative présente f: 32 —

N<sup>o</sup> du Procès Verbal (Art. Du Règlement)

42.

Plus de valeur présente f: 2000

Plus de valeur — 3100 —

N<sup>o</sup> 92.  
Tabl. 11

95

Guignard, Louis —

A. S. Abbaye, une place. 1<sup>e</sup> & 2<sup>e</sup> Terrain de Dix  
commodité.

Indivisibles

Point de bâtiment; les commodités sont  
désignées, pour de l'eau.

N<sup>o</sup> 93.  
Tabl. 11

109

Guignard, Pierre Abraham Jean Broche  
son fils Jean Louis.

A. S. Abbaye, une maison, grange, jardin &  
une petite place.

Le tableau ci-dessus n'indiquant que  
maison et place.



Le bâtiment a été construit pour un peu sur le  
 N<sup>o</sup> 35 de la rue St. 55. et. murin grand d'un autre  
 côté que le bâtiment incendié, par un petit  
 chemin d'assise sur le derrière.

Devenue au Tableau et au plan pour le voir.

Prix de Revient f. 4900 —

Conservation 8. —

ay. 3 an.

Value locative presumée f. 45 —

Prix de vente presumé f. 2500 —

Juste valeur: — f. 3800

Le bâtiment est bien & solidement construit, bonne  
 exposition.

N<sup>o</sup> 110.  
 Tab. 4

68. u  
 De 92 —

Golet, Jean Louis Samuel et Jacques Pierre<sup>52</sup>  
 Jean.

Maison à l'Abbaye, une maison d'habitation,  
 grande et sûre.

Le Tableau et le plan n'indiquent que maison  
 à l'Abbaye (Douches).

N. Du. Louis P. P. P.

Art. Du. (C. P. P.)

53.

Cette maison a été agrandie sur le N<sup>o</sup> 35 de la  
 rue St. 55. contenant en totalité 26 Toises.  
 mêmes limites que sur le plan.

Prix de Revient f. 6000 —

Conservation 7 — ay. 3 an.

Value locative presumée f. 50 —

Prix de vente presumé f. 2500 —

Juste valeur: — f. 3400 —

Les murs extérieurs et intérieurs seulement  
 et une chambre sont faits à l'étranger. La  
 situation du bâtiment est favorable.

N. 120.  
Tabl. 5

73 et 74 Gohat, Jean David ou Abraham David.  
A l'Abbaye, une maison d'habitation,  
grande, élevée et avec petite place.

Le Tableau et le Plan ne portent que  
maison et place. Ventiquet pour le reste d'actif  
un petit redressement à la forme du bâtiment  
D'occident, qui ne figure pas sur le Plan.

Prix de l'ancien fr. 3600—

Conservation 8 — age 2 ans.

Valeur locative réelle fr. présumée fr. 50—

Prix de vente présumé fr. 2500—

Juste valeur fr. 3200.

Les murs extérieurs et intérieurs pour l'étranger  
sont faits, rien à dire. Le bâtiment est un des  
meilleurs distribués et dans une bonne exposition.

N. 122  
Tabl. 3

88 et 106

p. 57  
Guignard, Simon ou Abraham Samuel.  
A l'Abbaye, une maison d'habitation,  
grande et élevée, contenant: 24 toises de place comprise.

Le Tableau et le Plan ne portent que maison et  
Ventiquet au Tableau.

Prix de l'ancien fr. 3400.

Conservation 8 — age 2 ans

Valeur locative présumée fr. 30.

Prix de vente présumé fr. 1700.

Juste valeur fr. 2800

Cette maison rebâtie en 1835, est avantageuse  
à l'égard d'être au centre du Village.

La Commission reprend et continue de  
opération comme suit :

N. 125  
Tabl. 3

46

Messrs. Jean Louis et Jean Isaac fils lesimus leur  
A l'Abbaye, une maison d'habitation, grande et  
occise, bâtiment construit sur la place de celui qui  
figure aux plans fol. 55- n. 28, une cette différence  
qu'il est un peu moins étendu par un petit ravalement  
du côté nord-ouest, qui laisse une place

Le Tableau et le Plan n'indiquent que maison de  
de note identique.

Prix de Revient fr. 4800

Conservation 8 ans Page 3 ans.

Valeur locative présumée fr. 40 - celle d'imposition 26.

Prix de vente présumé fr. 2500 -

Juste valeur fr. 3600 -

Cette maison est solidement construite, bien distribuée,  
mais l'exposition pourrait être meilleure.

N. 126  
Tabl. 3

81

Messrs. Guignard, Samuel Jean Abram Samuel

A l'Abbaye, une maison d'habitation, grande et  
occise.

Le Tableau et le Plan n'indiquent que maison  
de note identique.

Prix de Revient fr. 4300 -

Conservation 8 ans Page 3 ans

Valeur locative présumée fr. 32 -

Prix de vente présumé fr. 2400 -

Juste valeur fr. 3200 -

Cette maison est solidement construite, bien distribuée,  
bonne exposition.